

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XXXVII

LEVIS—AVRIL 1931

No 4

---

### UN MEMOIRE DE HENRY MEZIERE

---

Un Canadien-français préfet de Bordeaux sous le premier empire, voilà qui n'est pas banal. Et, pourtant, tel fut le cas si le docteur Pierre de Sales Laterrière dit vrai.

Celui-ci raconte que de passage à Bordeaux sous l'empire, il eut besoin de faire viser son passeport par le préfet de police, M. de Mézière, originaire de Montréal.

M. Laterrière raconte ainsi son entrevue avec le préfet de police Mézière :

— Mais, mon cher compatriote, dit M. de Mézière, que venez-vous faire en France pendant un temps si critique? Vous allez être enrôlé dans l'armée, et forcé de prendre part à la lutte gigantesque qui va s'engager. Demain, j'envoie un brick, comme aviso, sous pavillon blanc, en Angleterre; je vous conseille d'y prendre passage, voici votre passe-port révisé. En attendant, venez ce soir dîner avec moi, dans ma villa; nous parlerons du Canada; il y a longtemps que je n'en ai pas eu de nouvelles."

Cette proposition fut acceptée avec empressement, et deux jours après, M. Laterrière débarquait en Angleterre.

M. de Mézière, après la chute de l'empire, revint à Montréal.

Le 1er août 1818, M. de Mézière commençait à Montréal la publication de *l'Abeille canadienne*, journal de littérature et de sciences.

“ En entrant dans notre pays, après vingt-trois années d'absence, dit-il dans son prospectus, nous admirâmes la nouvelle physionomie qu'elle avait prise, les édifices en tout genre dont elle avait été enrichie, les moyens de communications qu'elle s'était créés, les améliorations introduites dans l'agriculture, l'extension du commerce, l'aisance des campagnes, le luxe des villes, et enfin le culte empressé que l'on y rendait aux sciences et aux belles-lettres. ”

L'*Abeille canadienne* parut juste six mois. Le 15 janvier 1819, M. de Mézière avertissait ses lecteurs qu'il discontinuait la publication de sa revue “ pour n'avoir à supporter que la perte de ses faibles labeurs. ”

“ La tentative que nous venons de faire, ajoutait-il, bien qu'infructueuse quant au résultat principal, ne laisse pas de déposer en faveur des progrès que fait journellement le goût des belles-lettres parmi nous: elle permet d'espérer qu'avec le temps, qui multipliera les moyens d'aisance et d'instruction dans les campagnes, on pourra naturaliser ici diverses institutions pour lesquelles le pays n'est peut-être pas encore assez mûr. ”

Pour le moment, nous nous contentons de donner le mémoire de Mézière adressé au ministre de la marine Dalbarde. Sous la république “ une et indivisible ”, il était de bon ton de dauber les prêtres et on verra que le sieur de Mézière, qui briguaît un emploi du gouvernement, ne manque pas d'y aller de quelques attaques contre les prêtres de Montréal qui lui avaient probablement donné son instruction pour rien.

#### *Mémoire sur la situation du Canada et des États-Unis*

15, Nivose, an 2 de la Rép. française, une et indivisible.  
Mézière, américain, au citoyen Dalbarde, ministre de la marine.

Citoyen,

En obéissance à tes ordres, je t'adresse un mémoire explicatif de ce qui me concerne, de l'état actuel du Canada, et des dispositions des citoyens des États-Unis à l'égard de la République Française.

Je suis né à Montréal, ville du Canada, le 6 décembre 1772. Mon père est de Dijon, et il y a 40 ans qu'il a laissé la

France. L'éducation qu'il m'a procurée n'est pas des plus brillantes, un collège confié à d'ignares ecclésiastiques fut le tombeau de mes jeunes ans, j'y puisai quelques mots latins et un parfait mépris pour mes professeurs. Sorti à 16 ans de dessous leur férule j'eus le bonheur de faire rencontre des œuvres de Rousseau, Mably, Montesquieu et d'autres philosophes amis des hommes et du vrai. Je dévorais leurs productions, elles m'apprirent à connaître mes devoirs et mes droits, elles firent germer en moi la haine du despotisme civil et religieux. Pour la première fois l'existence me plut.

La Révolution Française luisit à cette époque, elle acheva ce qu'avait commencé chez moi la lecture. Dès ce moment toutes mes affections, tous mes désirs se rapportèrent à la Liberté, son idée m'occupait jour et nuit, mon seul regret était de ne pouvoir que l'aimer.

La ville de Montréal renfermait une imprimerie dans son sein mais ses caractères ne présentaient au lecteur que des idées de nature indifférente, que des ordres arbitraires dictés par les délégués de la moderne Carthage; je la fis servir à un usage plus digne de son institution, elle devint sous mes mains le véhicule de la raison et de la vérité. Trop impuissant pour rien créer moi-même je sus goûter et faire apprécier aux autres les droits de l'honneur proclamés par le peuple français. A cet effet, je bravai les menaces du gouvernement même le courroux d'un père honnête mais faible par nature, et timide par circonstances. On ne vit pas sans inquiétude le genre nouveau de papiers publics ni l'intérêt progressif qu'ils inspiraient.

La presse fut inquiétée, je fus recherché et j'eusse bientôt été atteint si une résolution vigoureuse n'eut fait changer ma destinée. Dès l'époque de la Révolution, j'avais conçu un désir violent de passer en France, ce dernier événement me le fit réaliser. Je communiquai ma résolution à mes parents, elle les étonna au point de me laisser échapper de leurs bras sans m'offrir les moindres secours pour mon voyage. Mais la nature a pourvu à ce que l'honneur le plus pauvre put se soustraire à l'esclavage, elle lui a donné des jambes, les miennes me servirent si heureusement qu'après trois semaines de marche en mai dernier et un trajet de 500 lieues, j'arrivai à Philadelphie où le citoyen Genet après avoir pris des renseigne-

ments sur mon compte m'employa en différentes occasions, me faisant espérer mon passage en France sous peu de tems. La première mission dont il me chargea avait pour objet de me rapprocher du Canada, d'ouvrir une correspondance sûre entre ce pays et les Etats-Unis, de sonder plus particulièrement les dispositions des Canadiens, de leur faire passer des papiers patriotiques, des chansons, des bulletins de la Convention et une adresse rédigée exprès pour eux. Mon ordre et l'échantillon de toutes ces pièces sont dans la possession du citoyen Bréard. Ayant rempli cette mission suivant mon rapport au citoyen Genet dont il a fait passer copie au ministre de la guerre ou des affaires étrangères, il m'adjoignit dès lors à ses secrétaires, et une expédition ayant été projetée contre Halifax et autres possessions anglaises en Amérique il me mit à bord de l'*Eole* commandée par le contre-amiral Sercey en qualité d'agent politique de l'escadre destinée à cette opération. Les fonctions que je devais remplir sont énoncées dans les instructions données par le citoyen Genet au contre-amiral Sercey. L'expédition n'eut pas lieu et tu sais le pourquoi. Le procès verbal qui a été rédigé à bord de l'*Eole* est le tableau fidèle des raisons qui ont fait changer de direction à l'escadre. Dans le fond ces raisons sont en partie assez justes, il n'était pas possible sans exposer beaucoup les vaisseaux et les marins de la République d'effectuer la partie essentielle des instructions du ministre. La seule chose qu'on pouvait tenter, eu égard à la saison c'était d'intercepter le convoi de pelleteries qui venait du Canada, et de rester en croisière pendant une quinzaine de jours. En me permettant ces observations je n'entends point justifier le changement de direction ni jeter aucun blâme sur le ministre. Je suis tout à fait étranger aux motifs qui ont déterminé ce dernier, j'expose simplement des faits. Mon ordre d'embarquement est aussi entre les mains du représentant Bréard.

J'arrivai à Brest le 2 novembre (vieux style) et mon premier soin fut de me présenter aux représentants du peuple à Brest auxquels j'exposai mon cas et qui m'accueillirent d'une manière digne des délégués d'un peuple généreux et libre. Ils me firent même l'honneur de m'employer dans leur bureau jusqu'à l'époque à laquelle tu me demandas.

Voilà pour ce qui me concerne.

*Du Canada*

Il est de petits détails relatifs au local du Canada, aux forces qu'y ont les Anglais et autres de même nature pour la connaissance desquels je réfère au rapport que j'en ai fait au citoyen Genet afin d'éviter une répétition.

Le Canada n'a pas oublié qu'il fut fondé par des Français et quelques vexations qu'il ait éprouvées de la part des Bigot, des Cadet, des Descheneaux et d'autres insignes voleurs il sent fort bien quelles provenaient uniquement du vice du gouvernement et non du caractère national. Il se rappelle qu'un Roi le vendit et qu'un Roi l'acheta. Cet horrible trafic d'hommes n'a pu que lui inspirer de l'indignation contre la Monarchie. Si l'on ajoute à cela les procédés inouis du gouvernement britannique depuis 1759, si l'on se rappelle que la féodalité telle qu'elle existait dans la coutume de Paris a été exercée en Canada; que la volonté du gouverneur et de son conseil faisait loi, que jusqu'à l'époque de 1791 les corvées, les emprisonnements arbitraires, les assassinats même étaient commandés par le gouvernement, si enfin l'on compte pour quelque chose la haine dont les Canadiens ont hérité des Français contre l'Anglais, il ne sera pas difficile de se persuader l'horreur qu'ils éprouvent, l'indignation qu'ils conçoivent de se voir courbés sous son joug.

C'est à ces diverses considérations que les Américains furent redevables en 1775 des secours qu'ils reçurent dans l'intérieur du Canada lorsqu'ils y pénétrèrent pour l'affranchir de l'esclavage. Vêtements, rafraîchissements, nourriture, les Canadiens n'épargnèrent rien pour des soldats qu'ils envisageaient comme des sauveurs.

L'enthousiasme de la Liberté avait tellement exalté les paysans qu'ils formèrent plusieurs bataillons à l'aide desquels les Américains s'emparèrent de plusieurs postes importants. C'en était fait du Georgianisme dans l'Amérique Septentrionale si une flotte considérable n'eut mouillé dans la rade de Québec dans un moment où les Américains touchaient au terme de leurs munitions et n'avaient pas assez d'armes pour opposer une résistance efficace.

La Révolution Française fut connue en Canada, et les douceurs qu'elle promettait firent apercevoir plus amèrement

aux Canadiens leur séparation de ce grand état. Les papiers révolutionnaires nous parvenaient alors, plus d'une fois nous les arrosâmes de nos pleurs, plus d'une fois ils furent portés en triomphe dans des clubs et dans des sociétés particulières au sein desquelles nous chantions l'aurore de la Liberté, ses progrès et la lutte contre les nuages épais de la superstition et de la tyrannie. De tels transports alarmaient le gouvernement, le peu de moyens d'instruction qu'offre le Canada lui avait fait croire que ses habitans ne devaient être que des automates, des êtres insensibles à leur état insensé. Il ignorait que les hommes de tous les pays apportent en naissant le germe de la liberté. Bientôt les Canadiens se levèrent ensemble pour demander une réforme. Après bien des contestations, l'Angleterre lui donna une forme de gouvernement calquée à peu de chose près sur le sien propre. Ainsi le Canada dut à la France, en 1791, une petite amélioration de son sort.

Mais ce nouveau gouvernement n'a pas satisfait les Canadiens. Le Veto surtout leur a paru fort étrange; c'était, disaient-ils, donner et retenir à la fois. Et ils ne furent pas longtems à en sentir les pernicious effets. A l'ouverture de la première séance de l'Assemblée, il fallut déterminer quelle langue serait le texte de la loi. L'Anglais l'avait été jusqu'alors. Les Canadiens dont la majorité formait les deux tiers de l'assemblée, représentant d'ailleurs la masse des habitans insistèrent sur ce que le français fut la langue textuelle et l'emportèrent dans l'assemblée. Cette langue française avait un grand tort aux yeux du gouverneur; elle avait la première proclamé les droits de l'homme, et que n'en devait-on pas appréhender pour l'avenir..... Aussi le veto fut apposé le même jour, les Canadiens en ont appelé au gouvernement d'Angleterre (le Parlement) mais que peuvent-ils espérer de gens corrompus, serviles, adulateurs, dont l'or fait les opinions et les statuts..... ?

Il s'en suit donc que les Canadiens, ces descendans isolés du Peuple Français, sont malheureux, qu'ils ont le sentiment de leur malheur et qu'ils respirent haine et vengeance contre les Anglais. Mais sans armes, sans direction, sans appui, que peuvent-ils faire autre chose ?

Je ne puis terminer cette partie de mon exposé sans exprimer le ferme espoir que j'ai de revoir le Canada, ma pa-

trie, affranchi bientôt du joug de son imbécile tyran, il devra aux Français comme les autres pays, son indépendance et son bonheur.

*Des États-Unis d'Amérique*

Les États-Unis d'Amérique sont à n'en point douter les alliés, les amis de la France.

Leurs vœux pour le triomphe de ses armes ne sont point équivoques, ils ont éclaté en différentes occasions dans leurs papiers, dans leurs places publiques, dans leurs sociétés; au bruit des succès de la République, ils se sont réjouis et ont été transportés, au récit des trahisons et des perfides dont elle a été la victime, un deuil général s'est fait apercevoir, jamais ils n'ont désespéré du salut de leurs alliés. L'arrivée du citoyen Genet dans les États-Unis a été remarquable par la quantité d'adresses qui lui ont été présentées toutes expressives de la reconnaissance des Américains envers la France, et de leurs vœux pour sa prospérité. Des fêtes publiques ont même été célébrées à cette occasion. Lors de la malheureuse incendie du Cap les colons ont éprouvé en Amérique les douceurs de l'hospitalité la plus religieuse. Il a été pourvu à leur entretien, et plus de 40 mille piastres ont été destinées à cette oeuvre pieuse. J'ai vu moi-même des particuliers se disputer le plaisir de loger dans leurs maisons des familles entières de ces infortunés.

Deux causes ont pendant quelque tems diminué la bonne opinion qu'avaient conçue les Américains de la Convention nationale sans néanmoins affaiblir leur amitié pour le peuple français. La 1ère était la manière dont certains journaux (le *Patriote* entr'autres) rendait les débats de la Convention attribuant à des haines particulières ce qui n'était que l'expression d'un patriotisme ardent couvrant d'infamie, marquant même au coin de la scélératesse plusieurs députés et n'omettant rien enfin pour persuader à l'Europe, au monde entier, que la Convention n'était pas libre.

La 2ème cause, est le peu de ménagement avec lequel certains membres de la Convention, et plusieurs écrivains, affichaient publiquement l'athéisme, et cherchaient à anéantir, totalement toute idée d'un être suprême.

Les Américains sont peut-être plus que tout autre peuple attachés aux opinions religieuses, et l'expérience leur a

démontré que leurs ministres (les Presbytériens surtout) loin de faire servir la révélation au despotisme, en ont fait le boulevard de leur liberté. Ainsi l'idée de l'athéisme se propageant en France d'une manière publique relâchait les liens de cette estime, fondée sur une analogie de gouvernement, qu'ils portent aux Français. Mais l'épure qui a été faite de la Convention, les mesures justes et sévères prises contre les journalistes désorganiseurs, la manière surtout dont s'est prononcé un des membres vertueux de la société des Jacobins sur le système de l'Athéisme, tout cela rassurera sans doute leurs consciences timorées et les nourrira dans l'estime et l'amitié due à des hommes qu'une seule même passion anime aujourd'hui, celle de la Liberté, de l'Égalité, et de la Fraternité.

Il existe en Amérique deux partis opposés, l'un qui aime son gouvernement actuel parce qu'il a opéré la prospérité de tous les états, et peut-être aussi parce que Washington en a proposé les bases; l'autre qui désirerait un changement attendu que le gouvernement n'est pas assez populaire. Presque tous les négocians et la plupart des cultivateurs forment le 1er parti, le 2e est composé d'une grande partie des artistes et de ces hommes oisifs et sans état qui ne peuvent que gagner dans ces sortes de changement. Il n'y a pas lieu à comparaison pour le nombre et pour les moyens, les fédéralistes l'emportent et ils auront le dessus tant que Washington existera.

Malheureusement, le citoyen Genet parut trop lié avec les anti-fédéralistes. S'il survenait une contestation au sujet des traités entre le ministre et Washington, ceux-ci prenaient de là occasion de soutenir le premier, et d'improver la conduite du second dans des écrits impropres qu'ils rendaient publics, ils y mettaient tant d'ardeur, que l'on imaginait qu'ils étaient encouragés par le citoyen Genet, et l'on craignait que des divisions et des troubles intérieurs n'en fussent les conséquences. Le rappel du citoyen Genet était donc nécessaire, c'était le seul moyen d'ôter tout ombrage au gouvernement.

Voilà, citoyen ministre, ce que tu m'as demandé. Je serai toujours prêt à te donner de vive voix des renseignements sur ce que le défaut de mémoire m'aurait pu faire

omettre. Il ne me reste plus qu'à savoir si je puis espérer d'être utile à la chose commune.

H. Mézière

---

## LES MONTS-LOUIS

---

“ Saint-Maxime du Mont-Louis ou plutôt des Monts-Louis — c'est ainsi que la désignent les actes de concessions primitives — consiste en une vallée resserrée entre deux hautes montagnes. C'est en l'honneur du monarque qui régnait alors sur la France, Louis XIV, que les Monts-Louis furent nommés ainsi. ”

L'origine du nom Mont-Louis est ainsi donnée dans *Les noms géographiques de la province de Québec*.

Il est possible que les Monts-Louis aient emprunté leur nom à une autre source.

On compte en France trois communes ou villages du nom de Mont-Louis, l'une dans le département du Cher, l'autre dans le département d'Indre-et-Loire, et la troisième dans le département des Pyrénées-Orientales.

Le premier seigneur des Monts-Louis fut Nicolas Bourdet, marchand bourgeois de Paris. Bourdet était peut-être originaire d'une des communes que nous venons de mentionner. N'aurait-il pas donné à la seigneurie qu'il venait de recevoir le nom de son village natal?

Ceci, évidemment, n'est qu'une supposition. Bourdet, je crois, n'a pas vécu dans la Nouvelle-France. Il n'y mit même jamais les pieds. Nous avons donc très peu de renseignements sur lui. Nous n'avons pas même l'acte de concession de la seigneurie des Monts-Louis. Nous savons qu'elle lui fut concédée par un “ acte de vente et de délaissement de François Magneure, avocat au Parlement, inspecteur général du domaine de la Couronne, Marguerite Magneure, fille majeure, sa soeur, et Jacques Sondé, bourgeois de Paris, curateur créé à la succession vacante de Nicolas Bourlet. . . . ” Cet acte de vente et de délaissement fut reçu, le 13 mai 1719, par MM. Fromont et Vallet, notaires au Châtelet de Paris. Les Archives de la Province possèdent une copie de ce document notarié.

## LE PREMIER ECRIVAIN NE EN CANADA

L'honneur d'être le premier écrivain né en Canada ne revient-il pas à la modeste soeur Marie Morin de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui commence, le 29 juin 1697, la rédaction des annales de sa communauté, sous ce titre sans prétention: " Histoire simple et véritable de l'établissement des religieuses hospitalières de Ville-Marie ".

Son oeuvre ignorée pendant longtemps est maintenant connue des chercheurs, des historiens et des bouquineurs grâce à la Société historique de Montréal qui, en 1921, en a fait l'objet de son douzième mémoire, fort volume de 232 pages, table des matières et index non compris.

Soeur Morin avait déjà sa place dans notre histoire. Baptisée à Québec en 1649, elle entra chez les Hospitalières de Ville-Marie en 1662 et, deux ans plus tard, devenait la première religieuse canadienne de l'institution. Deux fois, en 1693 et en 1708, elle fut élue supérieure de sa communauté.

C'est à l'expiration de son premier terme d'office qu'elle fut chargée par ses compagnes d'écrire l'histoire de l'Hôtel-Dieu, dont elle avait connu toutes les fondatrices.

Soeur Morin mourut en 1730, à l'âge de 81 ans. Autre détail: le frère aîné de l'annaliste des Hospitalières, Germain Morin, né à Québec en 1642, est le premier canadien ordonné prêtre en ce pays.

\* \* \*

On a accordé le titre de premier écrivain canadien à d'autres qui, nés en France, sont venus très jeunes au Canada. Mais on ne semble pas s'être préoccupé de savoir quel était véritablement le premier écrivain né en Canada. Certes la chose peut n'avoir aucune importance et les mérites de l'humble religieuse ne sauraient être grandis du fait qu'on mettrait son nom en tête de la liste des enfants du sol qui ont laissé quelques pages de souvenirs historiques.

Tout de même, pourquoi ne pas reconnaître son droit, si ce droit lui appartient? Pourquoi ne pas rendre l'hommage à qui hommage est dû?

E.-Z. MASSICOTTE

## JACQUES BAUDRY DE LAMARCHE

Dans l'inventaire des documents relatifs aux Frères Charron, publiés dans le *Rapport de l'archiviste de Québec pour 1923-24* (p. 187), nous lisons que, le 22 septembre 1738, les frères Charron désignent comme leur procureur général et spécial en France Jacques Baudry, sieur de la Marche, bourgeois de Paris, le chargeant particulièrement de recevoir les rentes dues à la Communauté et de voir à l'union projetée avec les Frères de la Salle, dits des Écoles Chrétiennes.

M. Massicotte, qui a relevé cet intéressant document a-t-il recherché qui était ce bourgeois de Paris dont le nom fleure si étrangement le Canada? Après l'avoir vainement recherché moi-même pendant assez longtemps, je viens d'avoir le plaisir grâce à la rencontre fortuite de quelques lignes révélatrices dans les notes manuscrites de M. Faillon, de découvrir qu'il était en effet canadien. C'est le Supérieur de Saint-Sulpice de Paris lui-même qui, dans une lettre de la même année 1738, adressée aux Messieurs de Montréal, nous apprend que les frères Charron ont pour protecteur à Paris "M. Baudry de Lamarche résidant à Paris, mais natif de Montréal."

Il s'agit évidemment de Jacques Baudry, né le 13 septembre 1676, du mariage d'Urbain Baudry dit Lamarche et de Madeleine Boucher. Le Supérieur de Saint-Sulpice s'est trompé en le disant natif de Montréal, puisqu'il est né aux Trois-Rivières, mais l'erreur n'a pas d'importance, car, encore aujourd'hui, il arrive assez souvent aux Français de faire naître à Montréal des gens qui ont vu le jour à Winnipeg, tout comme si ces deux villes se touchaient.

Tanguay dit encore (Vol. I, p. 31) que Jacques Baudry dit Lamarche se maria à une date inconnue avec Angélique Archambault, mais dans la suite de son *Dictionnaire* (III, 152), il se corrige après avoir constaté que le Jacques Baudry qui épousa en 1714 Angélique Archambault et qui fut l'arrière-grand-père maternel de Louis-Joseph Papineau, était le fils, non pas d'Urbain Baudry dit Lamarche, mais d'un Baudry d'une toute autre famille prénommé Toussaint.

Tanguay ne paraît pas avoir rencontré le mariage de

Jacques Baudry dit Lamarche lui-même. Il est permis de supposer que ce dernier ou bien ne s'est pas marié, ou bien a contracté mariage en France. A quelle époque quitta-t-il le pays et par quelle suite d'aventures est-il devenu de simple fils d'un taillandier poitevin en Canada un bourgeois de Paris, c'est ce qu'il nous resterait à savoir. Il est certain qu'il avait pris de l'importance puisqu'il ne s'appelle plus à Paris Baudry dit Lamarche comme en Canada, mais Baudry, sieur de Lamarche, et que le Supérieur de Saint-Sulpice ne se contente pas de le dire procureur des Frères Charron, mais leur protecteur. Bien qu'il fût le neveu de Pierre Boucher, nous ne voyons rien dans sa parenté canadienne qui ait pu lui occasionner un semblable avancement hors de son propre pays. Une alliance avantageuse contractée à Paris même en paraîtrait la seule explication plausible. Espérons que quelque autre découverte heureuse dans les archives et surtout dans les papiers de famille nous en apprendra un jour davantage sur ce Canadien transplanté dont la carrière ne semble pas avoir été banale.

ÆGIDIUS FAUTEUX

---

## LES DISPARUS

---

*François-Marie Le Marchand de Lignery*—Né à Montréal en 1704, fils de Constant Le Marchand de Lignery, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne Robutel de la Noue. Lieutenant en 1744 et capitaine en 1751, il était fait chevalier de Saint-Louis en 1756. Commandant en second à la bataille de la Monongahéla, après la mort de M. de Beaujeu. Succédant à Dumas, dans le commandement du fort Duquesne, il dut, à la fin de 1758, y mettre le feu pour l'empêcher de tomber aux mains de l'ennemi. Il était commandant du fort Machault lorsqu'il fut mortellement blessé à la bataille du fort Niagara, vers la fin de juillet 1758, et mourut quelques jours plus tard, prisonnier des Anglais. Il avait épousé, en 1738, Marie-Thérèse Migeon de la Gauchetière (Ægidius Fauteux, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*, p. 210).

REPONSE

**Les armes des Liénard** (XXXVII, p. 83) — Peut-être M. Régis Roy permettra-t-il à un héraldiste amateur de lui soumettre candidement quelques observations sur la lecture qu'il a lui-même proposée des armoiries des Liénard, dans le *Bulletin* de février. Il faudrait lire d'après lui: *Ecartelé aux 1 et 4 d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux têtes d'aigles arrachées de sable et, en pointe, d'une tête de léopard de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à 3 quintefeuilles d'argent, 2 et 1.*

Je comprends que, n'ayant pas vu de cachet armorié des Beaujeu et ne se fiant pas au dessin imparfait de Daniel, il a simplement risqué une conjecture.

Or, il se trouve que nous possédons à la Bibliothèque Saint-Sulpice une lettre écrite le 24 août 1842 par le seigneur Saveuse de Beaujeu et qui porte un sceau aux mêmes armes que celles reproduites par l'abbé Daniel. Ce sceau, quoiqu'il soit en assez bon état de conservation, ne nous permet pas de trancher définitivement la question quant aux émaux des armoiries des Liénard, mais je crois qu'il peut aider à éclaircir quelques points.

Il n'y a aucun doute que le champ du 1er et du 4e quartier y est d'or, ainsi que l'ont d'ailleurs marqué l'abbé Daniel et M. Régis Roy après lui. Il ne paraît pas moins certain que dans les 2e et 3e quartiers, le champ est d'argent, et c'est là que notre sceau n'est plus d'accord avec M. Roy qui veut les 2 et 3 d'azur. Je dis que le champ de ces deux quartiers est d'argent, parce que, alors que le pointillé d'or est très apparent sur les 1 et 4, il n'y a, sur les 2 et 3, aucune trace de hachures verticales ou horizontales, le fonds apparaissant au contraire très lisse.

Quant aux pièces ou meubles, il n'y a dans les 1 et 3 que le chevron dont on puisse être sûr qu'il est d'azur. Les têtes d'aigles et celle du léopard sont-elles simplement d'azur à l'instar du chevron, ou, comme le veut M. Roy, sont-elles d'une part de sable et de l'autre de gueules? C'est ce que le sceau que nous avons ne permet pas de dire, pas plus d'ailleurs que ne le permettrait aucun autre sceau imprimé dans la cire.

Enfin, aux 2 et 3, M. Roy veut que les meubles soient 3 quintefeuilles d'argent. C'est bien ce que représente le dessin de Daniel, c'est-à-dire des fleurs à 5 pétales aux bords arrondis, mais pourquoi le dessin de Daniel serait-il plus exact sur ce point que le dessin tracé par le sculpteur sur la tombe du seigneur de Beaujeu au cimetière de la Côte des Neiges et où aux quintefeuilles sont nettement substituées 3 roues à 5 raies? Sur le sceau que nous possédons, on aperçoit très clairement, non pas des quintefeuilles ni des roues, mais 3 molettes, et, pour préciser, 3 molettes à 5 pointes.

Quant à ces molettes, voire même ces quintefeuilles, si quintefeuilles il y a, M. Roy admettra sans doute qu'elles ne peuvent plus être d'argent, du moment que le champ est de ce même émail.

Un autre tirerait peut-être davantage du sceau que j'ai trouvé sur la lettre de 1842, mais je confesse pour ma part que c'est tout ce que j'ai pu en apprendre. Je ne veux pas risquer à mon tour de compléter ce qui manque en le devinant, car cela me paraît parfaitement inutile. Dans le blason, une chose est parce qu'elle est, et non pas parce qu'on le veut. Ainsi, dans les 1 et 4 des présentes armoiries, il y a autant de chances que les têtes d'aigle soient d'azur qu'il y en a qu'elles soient de sable, et personne ne peut décider entre les deux à moins d'un document authentique.

J'allais oublier la bordure, comme d'ailleurs M. Roy lui-même l'a oubliée dans sa lecture proposée. Sur le sceau que nous possédons, il est clair que cette bordure est dentelée ainsi que l'indique Daniel, mais là aussi il est impossible de découvrir de quel émail elle est relativement au champ.

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons donc faire mieux que de lire ainsi, et d'une façon nécessairement incomplète, le blason des Liénard: *Écartelé, aux 1 et 4 d'or, au chevron d'azur accompagné en chef de deux têtes d'aigle de...arrachées de...et, en pointe, d'une tête de léopard de...; aux 2 et 3, d'argent, à 3 molettes de.... à 5 pointes, et à la bordure dentelée de...*

Au sujet des armes des Varin dont il a été question par la même occasion, puis-je demander à M. Roy sur quoi il se base pour affirmer aussi catégoriquement que Varin vient de Normandie alors que Tanguay le signale comme venant de

Niort, c'est-à-dire du Poitou, et avec un luxe de précision qui n'est pas ordinaire? Rietstap ne donne pas les armes des Varin de la Marre, mais il donne celles des Varin du Colombier qui sont exactement les mêmes que celles gravées sur la fameuse fourchette en argent: *De gueules, au chevron d'or, accompagnées en chef de 2 mollettes d'argent et d'un fer de pique du même.* Mais Rietstap ne donne pas les Varin du Colombier comme étant de Normandie; il les donne comme étant de Bretagne.

AEGIDIUS FAUTEUX

---

### LES LETTRES DE MONTCALM

---

Les lettres officielles écrites par le marquis de Montcalm pendant son séjour dans la Nouvelle-France se trouvent dans les Archives des Colonies (série C<sup>11</sup> A, vol. 102-104) et dans les Archives du ministère de la Guerre (vol. 3417, 3498, 3499, 3540).

Les lettres envoyées au ministre de la Marine (qui s'occupait de la colonie de la Nouvelle-France) ont été inventoriées dans le *Rapport sur les Archives Canadiennes pour 1887*. Celles adressées au ministre de la Guerre ont été inventoriées par M. J.-Edmond Roy, dans son *Rapport sur les Archives de France*.

Les Archives du Canada, à Ottawa, possèdent des copies de toutes les lettres officielles de Montcalm.

Les mêmes Archives possèdent les lettres envoyées par Montcalm à M. de Bourlamaque. Elles ont été inventoriées dans le *Rapport sur les Archives publiques du Canada pour 1923*, appendice C.

Les lettres de Montcalm au chevalier de Lévis ont été publiées à Québec, en 1894, par l'abbé H.-R. Casgrain, sous le titre *Lettres du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis*.

Enfin, dans le *Rapport sur les Archives publiques du Canada pour 1929*, on trouvera les lettres adressées par Montcalm à sa mère, à sa femme, à son fils, à la marquise du Boulay, à M. de la Bourdonnaye, au duc de Mirepoix, etc., etc.

## JEAN-NOËL TROTTIER

Jean-Noël Trottier naquit à Montréal le 25 novembre 1721, du mariage de Julien Trottier-Desrivières marchand, et de Marie-Louise Rimbault. Il épousa, aussi à Montréal, le 15 novembre 1761, Catherine Gamelin, fille de Joseph Gamelin et d'Angélique Giasson. Il signe l'acte de son mariage, J.-N. Desrivières Lamoinodière.

Comme son père, il s'adonna au commerce ; son immeuble était sis rue S.-Paul, au coin nord-est de la rue S.-François-Xavier ; et comme bien d'autres négociants de son époque, il fit la traite des fourrures.

Le 22 avril 1747, Lamoinodière obtenait un congé du gouverneur Beauharnois de partir de Montréal avec un canot équipé de six hommes pour se rendre à Michillimakinac, et le 9 juin 1750, il obtenait encore un pareil permis du gouverneur de la Jonquière, pour se rendre au même endroit (Arch. P. Q., 1921).

Le comptoir à Montréal et les voyages aux Outaouais durent être rénumérateurs à Lamoinodière, puisque ses finances lui permirent de faire des prêts considérables.

En 1759, sous l'administration Bigot, il est déclaré porteur d'un bordereau de 12,221 lbs. 10 sols, et d'une autre lettre de change de 120 lbs (Arch. P. Q., 1924, No 2128 et No 124).

Lamoinodière périt dans l'incendie de Montréal le 18 mai 1765.

M. Jollivet a rédigé comme suit l'acte de sépulture : " Le vingt de may mil sept cent soixante cinq par moy vicairé soussigné a été inhumé aux pieds du banc de l'oeuvre le corps de Mr Jean Noel Desrivières de la monodière marguillier en charge de cette paroisse, décédé le jour précédent, âgé d'environ quarante trois ans, ont été présens mrs faucon et Brassier prêtres soussignés ".

Le terrible incendie dévasta toute la partie sud-ouest du vieux Montréal, à l'ouest de la rue S.-François-Xavier. Un quart de la surface et un tiers de la valeur de la ville furent détruits (L. de Brumath, His. de Montréal, p. 242).

L'incendie dut pourtant traverser la rue S.-François-Xavier, puisque la propriété de Lamoinodière était sise à l'est de cette rue.

Il y eut plus d'une perte de vie. Précédemment à l'acte de sépulture de Lamoinodière, M. Jollivet avait inscrit le suivant: " Le dix huit may mil sept cent soixante cinq, ont été portés dans le cimetièrre de cette paroisse les débris d'un corps consumé dans l'incendie arrivé ce même jour en cette ville, qu'on a dit être celuy de..., femme de Charles Jourdain dit Labrosse, âgée d'environ... témoin etienne Geoffroy Bedeau soussigné."

Cette femme doit être Marie-Joseph Aubuchon, âgée de 60 ans ; et un Charles Labrosse possédait un emplacement, sur côté sud de la rue S.-Paul, entre les rues S.-François-Xavier et S.-Pierre, en pleine zone incendiée.

Lamoinodière avait été élu marguillier de l'Oeuvre à N.-D. de Montréal en 1763, et marguillier en charge pour l'année 1765, année de son décès.

La plupart des canadiens furent ruinés à la suite de l'administration Bigot, Lamoinodière fut un de ceux-là. Le bilan de son compte-rendu s'élevait à 10210 lbs. 10 sols, et l'insolvabilité, au moins partielle fut déclarée, quand il manquait 4792 lbs 3s. 6d.

Le 30 juin 1765, les fabriciens en assemblée délibérèrent sur le " Compte de la gestion de feu sieur Desrivières La Moinodière, marguillier péry dans l'incendie arrivé à Montréal le 18e may 1765 ", en ces termes : sur ce qui a été représenté qu'il étoit nécessaire de statuer sur le reliquat du compte que devoit M. Desrivières la Moinodière, ancien marguillier en charge, il a été délibéré et arrêté qu'en cas que Madame la veuve dudit sieur Desrivières renonce à la Communauté et abandonne ses biens aux Créanciers de son mary, le sieur marguillier (1) fera toutes les poursuites nécessaires pour agir et faire valoir les droits de la fabrique concurremment avec les créanciers, et que dans le cas contraire, où la dite Dame la Moinodière s'arrangera avec lesd. créanciers, la fabrique la traitera favorablement ; et que pour éviter à l'avenir les

---

(1) Pierre Paul Neveu-Sevestre, marguillier successeur.

accidents du feu, il sera fait un coffre fort dont les Sieurs Curé et Marguillier auront chacun la clef, lequel demeurera déposé dans la voute de la sacristie.”

Les choses trainèrent en langueur pendant plus de huit mois. Le 16 mars 1766, les fabriciens réglèrent le cas de la veuve ; et il “ fut délibéré, déduction faite de 297 lbs pour argent coupé retiré en nature et ce en considération de l'incendie, que le marguillier en charge sera autorisé à faire remise à la dame du reliquat dudit compte, et par elle tenant compte en payant au marguillier 1350 lbs, faisant moitié de l'argent prêté par M. Lamoinodière à Ignace Hubert (marguillier prédécesseur), et de celui trouvé en nature dans la cassette de la fabrique ; pour raison de quoy le compte dudit Lamoinodière demeure alloué ”.

O. Lapalice

---

### GREVY EST UN CANADIEN !

---

La farce allemande est toujours un peu lourde. Dans les très intéressants *Mémoires* du prince de Bulow dont une traduction française vient de paraître à Paris, il est fait allusion au Canada d'une façon assez curieuse.

Un grand duc allemand, le prince Charles Alexandre, se rendait à l'Elisée en compagnie de l'ambassadeur de Hohenlohe pour saluer le président Grévy.

Un malencontreux hasard força le grand-duc à attendre quelque temps avant d'être reçu. Pour calmer son irritation, disent les *Mémoires*, le prince de Hohenlohe dit en souriant, faisant allusion au poème bien connu de Seume, *le Sauvage* : Grévy est un Canadien ; il ignore les raffinements de la politesse européenne”. Le grand-duc répliqua : “Oh, il est du Canada, cela le rend au moins intéressant !”

Où est le sel là-dedans ? Evidemment, pour ces bons Allemands le Canadien était nécessairement un Sauvage. La chose se passait avant la Grande Guerre. Ils ont dû depuis trouver que les Canadiens ne se battaient pas trop mal pour des Sauvages.

## ETIENNE LE MOYNE D'ADONCOURT

Pour faire suite aux notes de MM. Massicotte et Fautoux sur ce personnage, voici ce que j'ai trouvé à son sujet.

D'après l'Alphabet Laffilard, il aurait été nommé garde-marine à Rochefort le 20 janvier 1706. Le 18 juin 1712, il obtint une expectative d'enseigne au Canada et il fut promu enseigne en pied le 1er juillet 1715. C'est donc en cette qualité d'enseigne qu'il fit du service en Louisiane où il fut tué l'année suivante à la guerre des Renards. Laffilard le nomme Longueuil d'Adoncourt fils.

La lettre suivante, datée du Rocher le 22 août 1715, mérite d'être citée en entier malgré sa longueur. Elle est intéressante et fait voir à quelle sorte de travaux étaient astreints les officiers envoyés en mission auprès des nations sauvages de l'intérieur et les misères de toutes sortes qu'ils avaient souvent à endurer.

Copie de la lettre écrite par Mr Dadoncour à Mr de Longueuil en datte du Rocher le 22e aoust 1715.

Monsieur et très cher Père,

J'ay l'honneur de vous escrire par Roy et Joseph Trudot qui mont toujours suivit depuis la dernière lettre que j'ay eu le plaisir de vous escrire; depuis ce tems la nous avons eu beaucoup de peine et de chagrain en gagnant le village des miamis ou nous n'avons trouvez personne. Ils sestoient tous enfuyi parce qu'on leurs avoient dit qu'on les vouloient manger, ensuite ils revinrent, et nous demeurasmes cinq jours à leur village et nous promirent de venir avec nous, du moins ceux qui seroient en estat de marcher à Chicagou avec Mr de Vincenne le 10e d'aoust, la Rougolle est dans leurs villages je crains bien que cela ne les empeschent de venir.

Nous fumes très mal reçeus les cinq chefs que nous ramenions du detroit sont morts en chemin ce qui donna occasion à la mauvaise reception, nous les envoyasmes avertir que nous allions arriver, et ils ne vinrent point au devant de nous ils nous dirent qu'après avoir tués leurs chefs, ils estoient bien aisé de venir raccomoder les affaires avec des parolles, mais qu'ils ne se contentoient pas de cela tous les soirs nous entendions des arrangues qui ne valois rien, nous avons eu tant de peine à ramener les esprits de ses gens là, que je cro-

vois que nous n'en viendrions jamais à bout, jours et nuit j'étois après si bien que nous en avions guagnés quelqu'un qui nous donnèrent espérance, que quand leurs gens seroient venus de la chasse ils viendroient avec nous ce qui fit que nous fumes obligés de les attendre, ils nous demandèrent qu'il resta un de nous deux pour aller avec eux au rendu vous qui estoit à Chicagou, nous pensames que si nous ne restions pas, ils ne viendroient point et que ses gens la ne venant point les Islinois ne voudroient pas marcher cela fis que je resté avec quatre françois, et Mr. Demonnoir s'enfust aux Islinois, il party le 24e juillet et me donna ordre de me trouver au rendez vous le 10e d'aoust je resté à attendre jusques aux six d'aoust et à force de soigner les malades j'attrapé la fièvre j'eü toute les peines du monde à gagner les esprits des chefs de guerre que plusieurs vieillards corompoient; malgré cela les jeunes gens me fesoit esperer que j'aurois deux cent hommes, la rougolle se mist si fort dans les villages qu'ils en tombent tous les jours quinze et vingt cela joint avec un de leurs hommes qui arriva qui dit que les Iroquois devoient donner sur les villages fit qu'ils me donneroient seulement vingt hommes pour risquer et mourir avec moy, les deux plus grands chefs furent de ce nombre, je party malade de leur village pour faire cent trente lieues au milieu des prairies. ou il faloit marcher depuis le matin jusqu'au soir sans entrer dans les bois par des chaleurs épouvantables et sans trouver l'eau pour boire, j'ay trouver dans cette rencontre tout ce qu'il est possible de souffrir, ayant la fièvre bien fort ne mangeant que de la viande seiche et ne buveant point et pour comble de malheur nous ne trouvames personne au rendez vous, nous n'avions des vivres que pour cinq jours, nous ne trouvames pas un chevreuil à tuer, nos sauvages ne vouloient point chasser à cause des Renards qui estoient la autour, nous trouvames un chemin des renards qui alloient du costé du detroit, ils estoient bien quatre vingt hommes et deux autres partys d'environ trente qui raudoient aux environs, d'ou nous estions ce qui a empesché de chasser à cause des renards lorsque nos sauvages virent quil ny avoit plus de vivres et que deux de leurs gens avoient la roujolle ils me dirent qu'ils s'en alloient retourner que je n'avois qu'a prendre mon party mais qu'ils voyoits bien, que ce qu'on leur avoient

dits estoient vray qu'on devoit les manger, et les miamis de la babiche, puis qu'ils ne venoient pas il y avoit six jours que le terme du rendez vous estoit passé et il n'étoit venu personne je leur demandez qu'ils leurs avoient dit qu'on les devoient manger, ils me dirent que s'étoit un kikapoue qui leurs avoit montré un collier qui estoit fait en forme d'un plat, il y avoit un serpent dedans et une coquille et leur avoit dit que s'estoit les Iroquois qui leurs avoient donnés ce collier et cette coquille leurs disants par la quil falloit manger le detroit le village de la Babiche ou les Satanons les renards me dirent ils ont portez trois fois des colliers chez les Iroquois cette esté qu'ils ont reçeus et sont convenus de faire semblant de vouloir fraper sur les renards mais qu'ils se devoient tourner contre le poux, ou contre les miamis et pour cela ils dirent aux Renards de se trouver quand les bleds dinde seroient bon à manger dans la langue de terre du detroit et qu'ils se joindroient la pour faire leur coup quand ils virent ce chemin des Renards, dont je vous ai déjà parlé, ils me dirent qu'ils croient bien ce qu'on leur avoit dit voyant que les gens du detroit et de la babiche n'arrivoient point, ils prirent le party de s'en aller quand ils furent party je resté avec cinq hommes sans vivres ny sans oser chasser nous resolûmes d'aller au devant de Mr de Monnoir qui n'arrivoit point et qui m'avoit dit cependant que quelque chose qui arrivast, il se trouveroit le dix ou le douze au rendez vous je party tous malade et je fut assez malheureux pour que les sauvages qui nous menoient s'égarèrent cela fit que nous ne rencontrasmes pas Mr de Monnoir au lieu de deux jours que nous devions estre à nous rendrent nous en fusmes quatre j'arrivay si malade et je le suis encore tems, que cela me met hors d'état de pouvoir continuer le voyage, et la fièvre avec des frisons de cinq ou six heures, et un mal d'estomac très violant, je me suis fait seigner et purger cela ne m'a pas soulagé l'estomac qui est ce que m'incommode le plus je ne scay cy cela durera longtems mais je suis bien à plaindre après avoir pris tant de peine n'avoir pas le plaisir de me trouver à la deffaite des renards. Mr de Monnoir est party d'icy avec quatre cent hommes sy les gens du Detroit et ceux de la babiche sont venus il ne laissera pas d'avoir bien du monde les sauvages d'icy me paroissent biens intentionnés je croy qu'au retour de la guerre ils

viendront avec nous à pemetcoy comme on les souhaitent Mr de Monnoir a été receu on ne peut pas mieux. Ils l'ont porté près d'une lieue Bizaillon est fort aimé parmy les Islinois il en fait ce qu'il veut, je vais resté à attendre Mr De Monnoir au rocher ou il reviendra au retour des Renards il est resté avec moy deux françois qui ont tous les deux la fièvre nous devons aller hiverner au Kas, ou Mr De la Motte a trouvé des mines, j'ay veue une lettre que le père deville escrit à Mr de vinceine dans laquelle il luy mande que Mr de la Motte a trouvé une mine qui est fort abondante, ou il y a moitié or et moitié argent et depuis on ma dit que les deux espagnols quil a emné pour le fondre en ont trouvez une autre, Mr De la Motte est retourné mais Mr son fils est resté avec quarante hommes pour travailler à ces mines, on ma dit aussy que Melle de la Motte estoit mariée J'espère que sy Dieu me donne la santé j'auray le plaisir de voir mes oncles, car il va souvent du monde de Kas, au mississipi; sy je trouve une occasion qui vienne promptement je ne la manqueray pas nous passerons par toutes les nations en revenants ce printems et je compte avoir l'honneur de vous revoir mon très cher père à la fin de may; j'ay bien de l'obligation au nommé de la prairie car il m'a bien secouru dans le voyage, je prie dieu mon cher père quil vous conserve, et que vous soyé content de moy ce à quoy je metteray toute mon application; cette lettre est écrite dans l'intervalle des frisons ce pourquoi vous ny trouveray peut estre pas grande suite, mais j'espère que vous m'excuserez... Je suis avec un très profond respect &c.

(Signé) Dadoncourt-Longueuil (1)

Aujourd'hui l'instruction est si répandue dans toutes les classes, que celle d'un garçon de bonne famille, né et élevé à Paris à la fin du XVIIe siècle, ait été négligée au point qu'il n'eut aucune idée de l'ortographe. Cela se comprendrait mieux au Canada où les écoles de garçons étaient alors fort rares.

Ajoutons à la lettre ci-dessus un extrait de celle adressée au ministre par MM. de Ramezay et Bégon, le 7 novembre 1715, dans laquelle est clairement indiquée la mission importante dont étaient chargés MM. de Monnoir et d'Adoncourt.

(1) Série C "A, vol. 35, p. 93.

Québec, le 7 novembre 1715

Le Sr de Belestre a informé le sieur de Ramezay que pour tranquiliser l'esprit des Satanons le Sr de Monnoir leur a fait espérer sur la demande qu'ils luy en ont faite que Mr le marquis de Vaudreuil leur enverroît un officier et un missionnaire ce qui nous paroist important tant pour dissiper la crainte qu'ils ont des Iroquois que pour entretenir la paix qu'ils ont faite avec les Illinois.

Quoique le Sr de Ramesay ait recommandé particulièrement au Srs de Monnoir et Dadoncour de rompre les prétendus pourparlers entre les Anglois et les nations du sud ils n'en font aucune mention dans leurs lettres soit que ces pourparlés ayent discontinué, ou que ils ayent différé à agiter cette affaire jusqu'à ce que celle des Renards fust finie suivant l'ordre qu'il leur avoit donné.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

de Ramezay  
Begon

Disons, en terminant, qu'un M. d'Adoncourt vivait en France, probablement à Paris, en 1733. Il était, croyons-nous, le frère de la première baronne de Longueuil et s'intéressait au sort de son neveu le deuxième baron de Longueuil. Le 7 avril de cette année, le comte de Maurepas, ministre de la Marine et des Colonies, lui écrivait de Versailles la lettre suivante: " Il s'est fait, M. dans les troupes entretenues pour le service du Roy en Canada un mouvement qui m'a donné occasion de proposer à S. M. le Baron de Longueuil votre neveu pour la majorité de Montréal; et sur le compte que je luy ay rendu de la conduite de cet officier et des services de sa famille, elle a bien voulu luy accorder cette place. Je suis persuadé que par la manière dont il en remplira les fonctions, il me donnera lieu de luy procurer d'autres graces; c'est à quoy je me porteray toujours volontiers. Je n'oublieray pas non plus le *Cer* de Longueuil dans les occasions " (Arch. des Colonies, série B., vol. 58, p. 31).

FRANCIS-J. AUDET

## D'ÉRAQUE, DARRAC OU DAREC ?

Dans la *Relation* de Pénicault, publiée par Pierre Margry au Ve volume de ses *Découvertes et Etablissements des Français* (pp. 419 et 424), il est question d'un M. d'Éraque, gentilhomme canadien que Lesueur rencontre en 1701, au pays du Mississippi, après qu'il avait été pillé et dépouillé par les Sioux avec 6 autres marchands. M. Lesueur laissa d'Éraque gouverneur au fort L'huillier avec douze Français, promettant de lui envoyer des munitions des Illinois dès qu'il y serait arrivé, mais d'Éraque, ayant attendu longtemps sans recevoir de nouvelles et ayant été attaqué, fut obligé d'abandonner le fort, et en 1702, il finit par arriver à la Mobile, où d'Iberville, "après lui avoir fait bien des honneurs, l'engagea à rester".

Pénicault nous apprend encore qu'en 1708, d'Éraque fut envoyé par d'Artaguet aux Illinois et jusque sur la rivière du Missouri parler aux Sauvages et qu'une fois sa mission accomplie, il retourna à la Mobile.

Quel est ce sieur d'Éraque, gentilhomme canadien ? Nous ne rencontrons pas ce nom dans Tanguay ni aucun autre qui en approche.

Cependant, parmi les témoignages rendus à l'enquête instituée contre Bienville en 1707, sur la plainte de Nicolas de la Salle, commissaire de la marine en Louisiane, nous trouvons celui d'un nommé René Boyer qui déclare avoir été mis aux fers par Bienville pour avoir refusé de réparer un fusil que le sieur Darrac lui avait apporté.

Il n'est guère permis de douter que ce sieur Darrac ne soit le même que le Sr d'Éraque dont parle Pénicault.

Mais cela ne nous avance guère, car il n'y a pas plus de trace de Darrac en Canada qu'il n'y en a de d'Éraque.

Notre gentilhomme canadien émigré en Louisiane ne serait-il pas à la fin ce Louis Darec que l'on rencontre parrain à Boucherville en 1685 et qui est dit aux registres cadet de la compagnie de M. de Saint-Cirque ? En ces temps où l'orthographe des noms propres et autres était livrée à la fantaisie individuelle, il ne faut pas s'étonner que Pénicault ait fait du Sr Darec un Sieur d'Éraque.

Darec, qui était cadet de la compagnie de St-Cirque en 1685, ne semble pas être ensuite devenu officier, car il n'apparaît pas dans Laffilard. Il est probable qu'il quitta de bonne heure les troupes et se fit marchand. Il devait être un personnage de quelque considération puisqu'on voit que d'Iberville, en le recevant à la Mobile en 1701, "lui fait bien des honneurs". Si quelqu'un des lecteurs du *Bulletin* en connaissait plus long sur son compte que l'on vient d'en rapporter, il obligerait fort le soussigné en le lui communiquant.

AEGIDIUS FAUTEUX

### LE CULTE DES MORTS

Dans un ouvrage publié à Londres en 1829 par John MacTaggart : *Three years in Canada* (vol. I, p. 208), je lis le passage suivant au sujet des Canadiens-français et du peu de respect qu'ils auraient pour leurs morts :

"Que ceux qui désirent étudier l'anatomie viennent en Canada; ici ils auront autant de sujets à disséquer qu'il leur plaira; ici les résurrectionnistes pourront opérer à ciel ouvert et sans aucun danger. En hiver, les Canadiens français (et ils sont de beaucoup les gens les plus respectables du pays pour tout ce qui est digne de l'humaine nature) déposent dans les églises les cercueils où sont leurs morts, jusqu'à ce que le dégel du printemps amollisse la terre et rende l'inhumation plus facile. Et l'anatomiste entre dans les églises sans être dérangé et, se servant à sa volonté, emporte avec lui à sa chambre de dissection tous les sujets dont il peut avoir envie".

Evidemment, il y a de l'exagération dans ce qui précède, au moins quant aux coudées franches des anatomistes, mais peut-on savoir s'il est vrai qu'il y a cent ans, c'était l'usage dans nos paroisses de déposer les corps dans les églises mêmes pendant l'hiver, en attendant l'inhumation du printemps ? Peut-être John McTaggart a-t-il confondu les charniers avec les églises parce qu'ils y étaient attenants.

Aeg. F.

LISTE DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL DU DISTRICT JUDICIAIRE D'ARTHABASKA, (ARTHABASKA, DRUMMOND ET MEGANTIC)

*Comté d'Arthabaska — Catholiques*

- St-Albert-de-Warwick — 1876 à 1929.  
Ste-Anne-du-Sault — 1888 à 1929.  
St-Christophe — 1852 à 1929.  
Ste-Clotilde-de-Horton — 1869 à 1929.  
Ste-Élisabeth-de-Warwick — 1880 à 1929.  
Ste-Hélène-de-Chester — 1869 à 1929.  
St-Louis-de-Blandford — 1840 à 1844, 1848 à 1929.  
St-Médard-de-Warwick — 1858 à 1929.  
St-Norbert — 1845 à 1882, 1884 à 1929.  
Notre-Dame-du-Rosaire — 1893 à 1929.  
St-Patrice-de-Tingwick — 1857 à 1929.  
St-Paul-de-Chester — 1861 à 1929.  
St-Rémi-de-Tingwick — 1881 à 1929.  
St-Valère-de-Bulstrode — 1862 à 1929.  
Ste-Victoire — 1864 à 1929.  
St-Eusèbe-de-Stanfold — 1848 à 1873, 1876 à 1929.

*Comté de Drummond — Catholiques*

- St-Félix-de-Kingsey — 1842 à 1850, 1852 à 1859, 1863 à 1868, 1875 à 1929.  
St-Frédéric-de-Drummondville — 1817 à 1929.  
Ste-Séraphine — 1914 à 1929.  
St-Aimé-de-Kingsey-Falls — 1875 à 1878, 1880 à 1929.  
St-Cyrille-de-Wendover — 1872 à 1929.  
St-Eugène-de-Grantham — 1880 à 1929.  
St-Fulgence-de-Durham — 1864 à 1929.  
St-Germain-de-Grantham — 1857 à 1928.  
St-Jean-de-Wickham — 1865 à 1929.  
St-Lucien — 1905 à 1928.  
St-Majorique — 1900 à 1929.  
Notre-Dame-du-Bon-Conseil — 1898 à 1929.  
St-Pierre-de-Durham — (L'Avenir) — 1850 à 1929.  
St-Edmond — 1917 à 1929.  
St-Nicéphore — 1917 à 1929.

- Ste-Jeanne-d'Arc — 1922 à 1929.  
St-Samuel — 1897, 1898.  
St-Bonaventure-d'Upton — 1865 à 1872.

*Comté de Mégantic — Catholiques*

- St-Pierre-de-Broughton — 1855 à 1857, 1859 à 1863.  
1879 à 1929.  
Sacré-Coeur-de-Marie — 1879 à 1929.  
St-Antoine-de-Pontbriand — 1898 à 1929.  
Ste-Anastasic-de-Nelson — 1870 à 1929.  
St-Nathase-de-Inverness — 1867 à 1929.  
St-Alphonse-de-Thetford — 1886 à 1929.  
St-Adrien-d'Irlande — 1879 à 1929.  
St-Calixte-de-Somerset — 1845 à 1929.  
St-Désiré-du-Lac-Noir — 1890 à 1929.  
St-Ferdinand-d'Halifax — 1857 à 1929.  
St-Jacques-de-Leeds — 1858 à 1866, 1902 à 1929.  
Ste-Julie-de-Somerset — 1854, 1856 à 1929.  
St-Maurice-de-Thetford — 1906 à 1929.  
Notre-Dame-de-Lourdes — 1893 à 1929.  
St-Pierre-Baptiste — 1886 à 1929.  
Ste-Sophie-d'Halifax — 1855 à 1929.  
Robertsonville — 1914 à 1929.  
St-Jean-Baptiste-Vianney — 1925 à 1928.  
St-Joseph-de-Côleraine — 1917 à 1929.  
Hôpital St-Julien (St-Ferdinand-d'Halifax) — 1921,  
1924 à 1929.  
Hospice des Soeurs de la Charité (St-Ferdinand-d'Halifax) — 1899.

*Eglise Anglicane — Protestants*

- Drummondville — 1823 à 1857, 1861, 1863, 1865, à  
1929.  
Durham — 1852, 1857, 1861 à 1863, 1871, 1873, 1877,  
1879 à 1926.  
Inverness — 1859 à 1929.  
Thetford-Mines — 1907 à 1929.  
Ireland & Maple-Grove — 1858, 1860 à 1929.  
Leeds — 1855, 1858 à 1863, 1865 à 1929.

Kinnear's Mills — 1903 à 1907.  
Kingsey — 1840 à 1852, 1854 à 1859, 1861 à 1863, 1865  
à 1929.  
Kingsey-Falls )  
Lorne & Trout) 1912 à 1921, 1923 à 1929.  
Brook )  
Tingwick — 1843 à 1846, 1859 à 1862, 1863 à 1908,  
1910, 1911, 1922.

*Eglise Congrégationnelle — Protestants*

Durham (Ulverton) — 1842 à 1848, 1852 à 1870, 1872,  
1874 à 1876, 1891, 1893 à 1898, 1900 à 1910, 1913, 1915 à  
Inverness — 1883.

*Eglise Baptiste — Protestants*

Kingsey & Durham — 1859 à 1862, 1864.  
Inverness — 1864, 1871, 1872.  
Kingsey-Falls — 1876 à 1878, 1886 à 1889.  
Warwick — 1865 à 1873.

*Eglise Trinité — Protestants*

Durham (Ulverton) — 1863 à 1870, 1872, 1874 à 1876,  
1878.

*Eglise Méthodiste — Protestants*

Inverness — 1859, 1872, 1875 à 1925.  
Thetford-Mines — 1910 à 1927.  
Leeds — 1858 à 1887, 1889 à 1897, 1899 à 1909.  
Ireland — 1860, 1864 à 1871, 1873.  
Ulverton — 1917, 1918.  
Durham (Ulverton) — 1871 à 1925.  
St-Paul-de-Chester — 1898, 1899.  
St-Philippe-de-Chester — 1904 à 1906, 1911, 1915.

*Holiness Movement Church — Protestants*

Ireland — 1902, 1906.  
Inverness — 1911, 1913.  
Inverness & Ireland — 1911.

*Eglise Presbytérienne — Protestants*

Inverness — 1858 à 1929.

Leeds — 1858 à 1928.

Kinnear's Mills — 1899, 1901, 1902, 1905 à 1920, 1923 à 1925.

*Eglise Unie — Protestants*

Drummondville — 1928, 1929.

Inverness — 1926 à 1929.

Ulverton — 1926 à 1928.

Leeds — 1926.

Thetford — 1926, 1928, 1929.

Kinnear's Mills — 1926 à 1929.

*Standard Church — Protestants*

Inverness — 1927.

Millfield — 1928.

*Secrétaire-Trésorier*

Thetford-Mines — 1924.

---

LES DISPARUS

---

*Jacques-François Le Gardeur de Courtemanche* — Jacques-François Le Gardeur de Courtemanche, né en 1711, était fils de Charles LeGardeur, sieur de Croisille, et de Marie-Anne Robineau. Enseigne en second en 1736, enseigne en pied en 1743, lieutenant en 1748, il fut fait capitaine en 1756 et chevalier de St-Louis le 24 juin 1760. Il avait épousé en premières noces, à Montréal, le 26 août 1737, Marie-Louise, fille de Pierre de St-Ours et d'Hélène Céloron de Blainville. Il passa en France, après la conquête, mais nous le retrouvons en 1766 à Montréal, où il convole en deuxièmes noces avec Madeleine Lefebvre, fille de François Lefebvre Duplessis, ancien major de Montréal, et de Catherine Pelletier. En 1770, il vivait retraité à Loches, en Touraine, avec 600 livres de pension. (Aegidius Fauteux, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* pour 1920-1921, p. 213).

## BIGAULT D'AUBREVILLE

Louis-Nicolas-Emmanuel de Bigault d'Aubreville, dont la double particule nobiliaire paraît avoir impressionné Zed, si j'en crois le *Bulletin* de février dernier, est arrivé en Canada vers la fin de juin 1813 avec le régiment de Watteville dont il était quartier-maître depuis 1807. Peu après cependant il demandait à permuter et il passait dans les *Voltigeurs Canadiens* avec le grade de capitaine. C'est en cette qualité qu'il a fait la guerre de 1813-1814. Le 25 juillet 1815, lors du licenciement des troupes, il fut réformé ou placé à demi-paye. Tout ce que nous savons de lui par la suite, c'est qu'il fut pendant quelque temps, aux alentours de 1820, chef du guet à Montréal, c'est-à-dire chef de ce qui était alors la police. Il devait avoir besoin de cette place, car, en dépit de l'éclat nobiliaire de son nom, il n'était guère florissant. En 1818, il devait encore son uniforme acheté à Londres et on annonçait dans la *Gazette de Québec* du 27 avril de cette année qu'une propriété qu'il possédait dans le faubourg St-Laurent à Montréal avait été saisie à la demande de Benjamin Carder & Co., "Army Clothiers" de Londres, et devait être vendue le 24 août suivant.

Lors de son arrivée en Canada, il était déjà marié à Catherine Ribenski et il amenait avec lui au moins un fils, car, parmi les élèves du Collège de Montréal à la rentrée de septembre 1813, nous trouvons déjà F.-X. de Bigot d'Aubreville. Il avait aussi une fille Janina qui mourut à Montréal peu après son arrivée, le 7 septembre 1814, à l'âge de 11 ans.

Le 15 avril 1816, Emmanuel d'Aubreville faisait encore baptiser à Montréal un fils, Louis-Alexandre-François-Georges-Frédéric, né le 9, et, le 26 juillet 1819, une fille, Marie-Anne.

En février 1833, son fils François-Georges-Louis-Alexandre épousait à Montréal Jeanne Pease, fille mineure de William Pease et d'Annie Hoperoft, du comté de Buckingham, en Angleterre. Le jeune époux est dit dans l'acte fils mineur. En effet, il n'avait pas encore tout-à-fait 17 ans, étant né le 9 avril 1816.

Nous voyons encore qu'en 1835, d'après *l'Ami du Peuple* du 22 juillet de cette année, Ferdinand d'Aubreville "s'est décidé à ouvrir une école de musique à Montréal sur la Place d'Armes". Ce Ferdinand est assurément un fils d'Emmanuel d'Aubreville, né avant l'arrivée en Canada, et qu'il faut joindre au F.-X. d'Aubreville élève du Collège de Montréal en 1813. Ferdinand apparaît lui-même au catalogue du Collège comme ayant fait partie du cours 1820-1828.

Qu'est-il advenu finalement des Bigault d'Aubreville ? Pour notre part, nous n'en trouvons plus trace après cette annonce de 1835 et quant au père lui-même, Emmanuel d'Aubreville, la dernière fois que nous constatons sa présence, c'est au mariage de son fils François-Georges, alors qu'il signe à l'acte en février 1833.

La famille de Bigault, d'après Chaix-d'Est-Ange, est une des plus connues parmi les anciennes familles de gentils-hommes verriers de l'est de la France. Une de ses lignes a adopté l'orthographe Bigot, et celle qui reste connue sous le nom de Bigault se partage elle-même en plusieurs branches dites Bigault d'Aubreville, Bigault de Signemont, Bigault de Maisonneuve, Bigault de Fouchères, Bigault de Préfontaine, Bigault d'Avocourt, Bigault de Granrut, et Bigault de Parfouru. Les armes de la famille sont : d'azur à trois furets d'or (alias d'argent) 2 et 1, et 3 étoiles d'argent, une en chef et deux en pointe.

AEGIDIUS FAUTEUX

---

## LES DISPARUS

---

*M. de Pontleroy* — M. de Pontleroy avait d'abord été nommé ingénieur à l'île Royale en janvier 1755. Deux ans plus tard, en 1757, il était transféré au Canada comme ingénieur en chef et commandant le corps du génie. A son arrivée, le 10 mai 1759, M. de Bougainville lui apportait le brevet de lieutenant-colonel. M. de Pontleroy repassa en France, en 1760, sur le même navire que le chevalier de Lévis (Aegidius Fauteux, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*, p. 211).

CANTIQUES ET CHANSONS SUR LA PRISE DU  
FORT CHOUAGUEN

On conserve à la Bibliothèque Nationale, à Paris, un petit cahier qui porte pour titre *Cantique (sic) et chansons sur la prise du fort Chouaguen*. Ce cahier, sûrement, date des dernières années du régime français au Canada.

Nous donnons ici toutes les chansons du petit cahier en question d'après une copie photographique que nous devons à M. Claude de Bonnault. Nous reproduisons scrupuleusement chaque chanson avec ses fautes d'orthographe et de ponctuation. Nous n'avons rien changé au texte original.

*sur l'air : adorons Tous &<sup>ra</sup>*

1

Auguste Reyne aujour de vôtre feste  
de Chouaguen nous faisons la conquête  
ce jour trois fois heureux de votre assomption  
assure a ce pays vôtre protection  
votre protection

2

Depuis longtems L'anglois avec audace  
avoit sur nous usurpé cette place  
mais ne Scavoit-il pas qu'en s'attaquant à Nous  
Il pouvoit attirer Sur luy votre Couroux, Bis

3

De nos soldats le Belliqueux cortège  
Sous votre Nom en commence le siege  
vous dirigéz leurs bras, leurs canons, leurs mortiers  
n'Est-ce donc pas a vous que sont deüs les lauriers. bis

4

Les Murs tombent sous leffort de la foudre,  
le fer le feu reduisent tout En poudre  
tu ne subsiste plus orgueilleuse cité  
tes soldats sont heureux destre en captivité. bis

5

Montcalm, Rigaud, et toute leur armée  
Inviteront la prompte Renommée  
à publier par tout que cest à votre doigt  
qu'ils doivent le succès de ce Brillant Exploit. bis

6

Le general dont la haute sagesse  
remplit ces lieux de joye, et dallégresse  
n'a jamais oublié dans ses nobles travaux  
Que c'est à vous qu'Il dû l'honneur de ses drapeaux. bis

7

Nous nous joignons aux doux concerts des Anges  
pour annoncer votre nom vos louanges  
de vos divins bienfaits, le present l'avenir  
graveront dans Nos Cœurs un Constant souvenir, bis (1)

### CHANSON

*sur l'air : stila qui a pincé Bergopsom &<sup>ra</sup>*

1

Stila qui a pincé Chouaguen. Bis  
Scait vrayment bien manger son pain. Bis  
Dam c'est Stila qui a du merite  
et qui trousse un siege vite

2

Comme alexandre Il est petit. Bis  
mais il a bien autant d'Esprit. Bis  
il en a toute la vaillance  
de Coesar toute la diligence

3

Je tenons Messieurs les Anglois. Bis  
qui vouliant tant faire les mauvais. Bis

---

(1) Publiée par le R. P. Hugolin dans la *Nouvelle-France*, en 1913, d'après un texte conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Dam c'est qu'ils vous aviant trouvés des drilles  
qui avec eux portiants des Etrilles.

4

quand notre bon Roy scaura tout-ca. Bis  
morbleu que daise il en sautra. Bis  
il voira bien que son Infanterie  
Soutiendra bien sa Colonie.

5

Javons Chanter un Tedeum. Bis  
qui ne rejouit pas les buveurs de Rum. Bis  
Si le bon dieu punit leur malice  
ma foy c'est qu'il leur rend justice.

6

Morbleu que jaimons Not General bis  
qui nous a preservé du mal. bis  
que ces messieurs de l'angleterre  
auriant tous bien voulu nous faire

7

Stila qui a fait cette Chanson. bis  
est un grenadier bon luron bis  
qui donneroit volontiers sa vie  
pour le salut de sa patrie (1)

### AUTRE

*sur Lair* . . . . .

1

Dou Diable viens tû  
dis moy donc Guarguille  
a ton já Battû

---

(1) Publiée par le R. P. Hugolin dans la *Nouvelle-France*, en 1913, d'après un texte conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec. Toutefois, la chanson du cahier de la Bibliothèque Nationale a un couplet de plus que celle de l'Hôtel-Dieu; de plus, les deux chansons varient un peu.

ce Bourye d'Anglois  
par la sembleu lamy  
Montcalm est un drille  
qui la bien tost mis  
aux derniers abois  
Chouaguen avec ses forts  
est pris, brule, Grille  
ses Barques, ses ports  
subissent nos loix

2

Ca de tout costés  
faisons une feste  
L'anglois demonté  
est pris comme un sot  
ces dix huit cent Gàs  
qui faisoient la beste  
sont pris mis a bas  
sans plus dire mot  
a Montcalm je bois  
Il marche à la teste  
des braves françois  
Je bois au moins pot

3

Luy que les Anglois  
avians pris En traitres  
Rigaud Notre Chef  
ça console toy  
tiens les a ton tour  
traite les En maitre  
qu'ils fassent la Cour  
qu'ils reçoivent la loy  
de ton fraire ainé  
qui fait reconnoitre  
a tout l'ennemy  
lempire du Roy

Ce Grand General  
plein de prevoyance  
qui fait tant de mal  
a Notre voisin  
vous Enleve un fort  
avec plus daisance  
que moy rouge bord  
je ne bois de vin  
Canadiens françois  
Sous Sa Vigilance  
Courants sur l'anglois  
En voyront la fin

*AUTRE*

*avec Raison*

Le Roy Georges aura lhumeur Noire  
avec Raison  
Il se fachera tout de bon  
quand il apprendra la Victoire  
dont le Canada se fait Gloire  
avec Raison

*AUTRE*

*Sur Lair : vous me demandez une Chanson*

Celebrons tous du grand Vaudreuïl  
la sagesse, et la gloire  
toute l'angleterre est En deuil  
au Bruit de sa Victoire  
Chouaguen n'est plus ..... Nos soldats  
L'ont forcés de se rendre  
et ses murs ne sont plus qu'un tas  
de poussière et de Cendre

2

En vain Loudon de ses Guerriers  
y rassemble lelite  
Montcalm avide de lauriers  
n'y courre que plus vite  
Bellonne luy prette son Char  
et sur de la fortune  
des trois choses que fit Coesar  
Il n'en omet aucune

3

Deja je vois de Nos héros  
une troupe intrépide  
s'élançer au milieu des flots  
et franchir un rapide  
Rigaud leur montre le Chemin  
et marchant a leur teste  
porte lalarme, et Chouaguen  
devient notre Conquête.

4

Enfin les Voila dans nos fers  
ces hommes redoutables  
ces braves qui domptent les mers  
sur terre Ils sont traitables  
dez les premiers coups de Canon  
leur bravoure imbecile  
sallarme, et vient dans nos prisons  
Demander un azile.

5

A Carillon l'on dit pourtant  
qu'ils aurout leur revanche  
autant en emporte le vent  
Ils soufflent dans la manche  
Les Canadiens leur font peur  
et loudon est trop sage  
pour ozer contre leur valeur  
mesurer son Courage.

6

Mais de tous ces Exploits Brillans  
qu'elle est lame secrete  
on la Connoist par ses talens  
faut il d'autre interprete  
ouy c'est Bigot qui des Vangeurs  
Soutient le bras terrible  
et fait Circuler dans les coeurs  
cette force invincible. (1)

AUTRE

*sur lair : Sortons de nos Retraites*

1

Amis chantons la Gloire  
de nos braves françois  
celebrons leurs victoire  
Celebrons leur Exploits  
qu'en pensera le prince  
quand Manchault luy dira  
Sire entre vos provinces  
vive le Canada

2

Vaudreuil par sa prudence  
y prévient le hasard  
Bigot par prévoyance  
y fournit les remparts  
Le soldat, la milice  
soumis au General  
pour le Bien du service  
volle au premier signal

3

De la Neuve Angleterre  
un des forts Boulevards  
mis aniveau de terre

---

(1) Publiée par le R. P. Hugolin dans la *Nouvelle-France*, en 1913, d'après un texte conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec.

tirer ses Etendards  
toute l'artillerie  
ses vivres ses Vaisseaux  
et son infanterie  
Respectent Nos drapeaux.

4

Dontario les ondes  
sont dans le tonnement  
de voir que tant de monde  
se rendent en ce moment  
cessés votre surprise  
sachés que Nos Guerriers  
sur leau de la tamise  
Remportent des Lauriers.

*Autre*

1

Qu'on ne me parle plus d'Anglois. Bis  
ils ont trop grand peur des françois  
lon lau la derirette  
ils n'ont pas Encore put tenir  
lon lau la deriré

2

Dernierement a Chouaguen. Bis  
du siege ils ont voulu la fin &ra  
quand ils ont vû Rigaud venir &ra

3

Ces moutons ont scû dans leur parc. Bis  
qu'a la teste de Bourglamarque &ra  
une Balle vous latrapit &ra

4

Qu'elle teste ont donc ces Gens la. Bis  
s'ils sont disoient-ils tous comme ça &ra  
par bleu pouroit on les hayir &ra

5

Si les Anglois sont des peureux. Bis  
ils sont du moins industrieux &ra  
leur Goucet ils ont scu Garnir &ra

6

A la santé de leur Bon Roy. Bis  
qu'ils ont si bien servi ma foy &ra  
ils boiront le jour, et la nuit &ra

7

Celuy qui a fait cette Chanson. Bis  
est ministre de Chalouton &ra  
qui est temoins de tout cecy &ra

*Autre*

1

Le françois comme l'anglois  
pretendent soutenir ses droits  
voila la ressemblance  
le françois par Equité  
L'anglois par Duplicité  
voila la Différence

2

Langlois fait des Prisonniers  
nous En faisons a Millions  
voila la ressemblance  
le françois les traite bien  
mais langlois les traite en chien  
voila la difference

3

il nous a pris des Vaisseaux  
nous luy prenons des Chateaux  
voila la ressemblance  
il nous rendra Notre bien

Et nous Garderons le sien  
voila la difference

4

Chouaguen vaut Beauséjour  
chacun trompe à son tour  
voila la ressemblance  
mais vis avis port mahon  
quat il a mettre de bon  
voila la difference

5

Langlois cherche les lauriers  
autant en font nos Guerriers  
voila la ressemblance  
Nos Guerriers En font amas  
L'anglois n'en moissonne pas  
voila la difference (1)

*Autre*

*adressée à M. Le Marquis de Vaudreuil  
Gouverneur General*

1

de Notre nouvelle france  
General plein de Vaillance Pont. patapon tararepont pont  
dans ces jours ou Chouaguin  
vient de tomber sous ta main  
je te fais la reverence. Pont. patapon. tararepont pont

2

Anglois toutes vos mesures  
deviennent des aventures &ra  
qui Grossissent nos journaux  
et surtout vos vains travaux  
allongent vos figures &ra

---

(1) Publiée par le R. P. Hugolin dans la *Nouvelle-France*, en 1913, d'après un texte conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il y a cependant plusieurs variantes entre les deux textes.

3

on dit que du fort du Quesne  
vous abandonnez la Rhene &ra  
que Contre nos autres forts  
vous tournés tous vos efforts  
mais nous Changeons la scene &ra

4

Chouaguin qui se redresse  
c'est a toy que l'on s'adresse &ra  
c'est Montcalm avec Rigaud  
qui ont taté ses crenaux  
que pour les Reduire en pieces &ra

5

ils vouloient en leur présence  
un peu vous voir En Cadence &ra  
ces Messieurs aiment le Bal  
c'est au bruit de l'arcenal  
qu'ils font Elever la danse &ra

6

du françois, et du sauvage  
vous avez vu le tapage &ra  
au son de leur instrument  
font sauter vos regimens  
bien autrement qu'au vilage &ra

7

Estoit-ce par bienséance  
qu'ils ont fait la reverence &ra  
Non je crois que Vos soldats  
navoient point appris le pas  
d'une telle contre danse &ra

8

Pendant ce remue menage  
loiseau tombe avec sa Cage &ra

lassé de Nos tourbillons  
ils amènent pavillon  
et sen vont plier Bagage &ra

9

de ce grand bal sans mesure  
pour achever la parure &ra  
le sauvage Dague en main  
sans papier sans autre trein  
leur fait une frisure &ra

10

c'est fait de votre hermitage  
adieu tout le tripotage &ra  
le Rhom n'aura plus de Cours  
du Castor et des peaux d'ours  
vous naurés plus le plumage &ra

11

Puisquainsy lon vous Degraise  
et qu'on vous tient dans la presse &ra  
Retournés dans vos hamaux  
Repliés tous vos drapeaux  
ne battés plus sur la Caisse &ra

12

Javois prévu cet orage  
quand vous montiés sur le rivage &ra  
car vous Scavez que villiers  
avec tous ses Estafiers  
vous fait payer le peage &ra

13

vous faite vous une Gloire  
de ne vouloir donc rien croire &ra  
vous sentez qu'il vient un tems  
ou l'on en est les dupes  
et c'est la fin de lhistoire &ra

14

Pour qu'on scache d'age en age  
le heros d'un Tel ouvrage &ra  
Marqués dans votre Recüeil  
que le Marquis de Vaudreuil  
vous fait a son badinage Pont &ra (1)

*Autre*

*sur l'air du Grand Maurice*

1

Que la fidelle renommée  
sur les ailes des vents porté  
du Grand Vaudreuil publie les Expoits  
et de louis le juste Choix  
a qui pouvoit il mieux remettre  
lhonneur de la Gloire, et des lys  
qu'a celui qui pretend Soumettre  
a son pouvoir tous ces pays

2

dans luy la force et la prudence  
avec la foudre de la france  
fait redouter le septre de nos Roys  
dont il soutient si bien le poid  
un coup d'Eclat de sa puissance  
marque lheureux Commencement  
et semble annoncer par avance  
de ses armes le denouement

3

Que de victoires signalées  
Que de provinces dezolées  
par combien d'autre Rapides succès  
son reigne illustre ses progrès  
des Ruines encore fumantes

---

(1) Publié par le R. P. Hugolin dans la *Nouvelle-France*, en 1913,  
d'après un texte conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec.

des Ennemis les Bataillons  
sont pour luy des preuves parlantes  
qu'il Conserve dans ses prisons

4

ainsi de Vaudreuil sous lempire  
le Canadien vit, respire  
il Court, il vole au Combat sous ses loix  
par sa valeur vange ses droits  
pour le bon heur de sa patrie  
Louis conserve nous longtems  
Notre soutien Notre vie  
nous t'admirons dans ses talens (1)

*Autre*

*sur le meme air*

*a M. de Montcalm Marechal des Camps*

1

Du laurier qu'on coup une palme  
pour Couronner le grand Montcalm  
que de Chouaguin la reduction  
Rende le Vainqueur de Lalbion  
a qu'el honneur ne peut pretendre  
Le Noble auteur dun si beau fait  
trois forts rasés reduis en Cendres  
tel est son premier Coup d'Essay

2

Pourquoy donc toutes ces alarmes  
qui faisoient craindre pour nos armes  
ce fort qu'on peu en si peu demonter  
estoit-il tant a redouter  
ignoroit-on que la presence  
du General de nos françois  
devoit Dompter hors de deffense  
les Bataillons des fiers Anglois

---

(1) Publiée par le R. P. Hugolin dans la *Nouvelle-France*, en 1913, d'après un texte conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec. Variantes.

ah ! qu'elle douce Espérance  
un chef de tant de diligence  
qui ressemble avoir bellonne a ses Cotés  
flatte tous nos Coeurs rassurés  
En vain veut-on vanter la force  
des Regimens de Carillon  
mais ce n'est au plus qu'une amorce  
pour montcalm, et ses Compagnons

*fin*

---

### LA VOIRIE EN 1749

---

Au temps où il n'y avait ni pelle à vapeur, ni charrue tirée par des tracteurs à essence ; lorsqu'il fallait faire un chemin pour les voyageurs en voiture ou à pied, on n'avait qu'une ressource, embaucher autant d'hommes que possible et les mettre à l'oeuvre.

Voici ce que nous en dit le savant suédois Kalm lorsqu'il visita le Canada, il y a près de deux siècles.

Le 23 juillet 1749, il part de Saint-Jean dans la matinée pour se rendre à Laprairie, d'où il devait traverser à Montréal. Le chemin entre Saint-Jean et Laprairie était en " construction "...

" Après une course d'un mille français, nous nous trouvâmes à gauche dans les terres. Le pays est bas, boisé et passablement humide pour la saison, nous n'avancions qu'avec beaucoup de difficulté. Mais il ne faut pas oublier que le fort Saint-Jean ne date que de l'été dernier, ainsi que la route qui y conduit, ce qui explique pourquoi elle n'a pas acquis un degré de solidité convenable.

" Deux cents hommes, à la solde du gouvernement et recevant chacun un salaire de trente sous par jour, ont mis trois mois à faire ce chemin ; les travaux seront repris à l'automne prochain "...

Trente sous par journée de douze heures... C'était la règle. Mais trente sous achetaient alors ce que nous payons un à quatre dollars aujourd'hui.

E.-Z. Massicotte

A TRAVERS "NOVA FRANCIA"

Acadiens. — Certificats concernant l'état civil, 1764. IV, 183-187.

Acadiens et Saint-Pierrais, I, 34-36.

Anville. — Mort du duc d'Anville, IV, 176-177.

Aubin de Niverville. — Les Aubin de Niverville de Montizambert et les Boucher de Niverville de Montizambert, V, 411.

*Beauchesne (Th.)*. — Brouage à l'époque de Samuel Champlain, I, 57-61.

—Les Barons de Longueuil, IV, 311-315; 362-367.

*Becdelièvre (A. de)*. — Notes sur le P. Guillaume Loyard, III, 161.

Belle-Ile. — Vieux Papiers. Pétition des habitants de Belle-Ile, IV, 188.

Bertereau. — Martine de Bertereau, baronne de Beausoleil, I, 280.

*Besnard (Joseph)*. — Les préliminaires de l'émigration percheronne au Canada, V, 66-75.

—Les diverses professions de Robert Giffard, IV, 322-329.

Boucher de la Broquerie. — Les noms des Boucher de la Broquerie. L'abbé de la Corne chez les Boishébert en Normandie. II, 35, 138.

Boucher (Pierre). — Les fêtes en l'honneur de Pierre Boucher à Mortagne-au-Perche, les 20 et 21 août 1927, II, 241-252.

—Le monument de Pierre Boucher à Québec, I, 271-272.

—Documents divers sur Pierre Boucher, I, 262-270.

Bourbonnais. — Deux Bourbonnais au Canada. (Nicolas Guillaud dit la Chaume; Jean Méréault). I, 131.

*Bures (Jean de)*. — Le Vitrail de l'Eglise Notre-Dame de Mortagne-au-Perche. (Dédié à Pierre Boucher) III, 15-16.

—Vieux bouquin. Ce qu'un Lieutenant de la Navigation et du Commerce pensait du Canada au milieu du XVIIe siècle. (Thomas Le Fevre). III, 372-379.

*Buron (Edmond)*. — Pierre d'Ailly et la Découverte de l'Amérique. II, 264-266.

—Le Commandeur de Sillery, V, 193-229.

Canada. — Protestation Contre l'Abandon du Canada. (Adresse à Choiseul par les Directeurs du Commerce de la Province de Guyenne). IV, 248-251.

Canadiens — Canadiens ou Canadois. II, 286.

*Cathelineau (Emmanuel de)*. — Les Piercot de Bailleur. I, 62-74.

—D'un Sanflorain qui s'en alla mourir en Canada. I, 171-176.

—Au Cimetière de Picpus. Victoire Conen de Saint-Luc et le Canada. II, 82-89; 110-122.

—Antoine Tarras ou Le Fol aux Sept Visages. II, 212-224.

—Études sur Roland Michel Barrin de la Galissonnière. Sa sépulture. II, 275-284; III, 32-37; 84-90.

—Gens d'Auvergne en Canada. Le sieur de Vernerolles et ses amis. III, 150-161.

—Les Liénard. Sieurs de Beaujeu, Saveuse et Ville-moble. III, 327-354.

—Gens d'Auvergne en Canada. L'abbé de la Corne, généalogiste. IV, 259-282.

—Le Portrait de Louis XV à Québec. V, 76-85.

—Quel jour Cartier rentra-t-il de son troisième voyage? V, 97-99.

—La Minute Notariée du Contrat de Mariage de Champlain, V, 142-155.

—Les Joly de Marval. V, 230-235.

*Cheminade (E.)*. — Les Provinces de France et la Nouvelle-France. Emigrants au Canada venant du Nivernais. I, 75-76.

Costebelle. — Pastour de Costebelle et les Officiers de la Garnison de l'Île Royale. II, 177-180.

—Une Lettre Inédite de la Fille de Philippe Pastour de Costebelle datée du 1er Octobre 1726. III, 33-34.

*David (Dr A.)*. — Pour l'Acadie. A propos d'un ouvrage récent. (New England's Outpost Acadia before the Conquest of Canada, by J. Bartlet Brebner). IV, 101-109.

*David (Père Albert)*. — Les Missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIIIe siècle, I, 9-14; 52-56; 99-105; 152-159; 200-207.

—Le Baron de l'Espérance. I, 231; 279.

—Thomas Pichon, Le "Judas" des Acadiens (1700-1781). III, 131-138.

—L'Evolution acadienne. II, 52-56.

—A Propos du Testament de l'abbé Maillard. II, 99-109; 149-163.

*Demaisière (E.)*. — Un Bourguignon Gouverneur de Montréal, Jean Bouillet de la Chassagne. I, 132-134.

Dollier. — Vieux documents (François Dollier) III, 207-208.

—Un Breton Supérieur du Séminaire de Montréal (Résumé par M. Grandet de l'éloge funèbre de Dollier de Casson, de M. de Belmont). III, 183-186.

Dossiers. — Quelques dossiers personnels : : :

Achard. V, 42-46.

Aché. V, 47.

Agnes. V, 48-49.

Aguiton-Desroches. V, 121-122.

Aigremont, d'. V, 170-174.

Ailleboust (Chs. Joseph). V, 175-180.

Ailleboust (Chs. Philippe). V, 181-186;  
236-238.

Ailleboust de Musseaux. V, 239-247.

Agrain (Comte d'). V, 50-56; 100-120.

Drouas de la Plante. — Charles Drouas de la Plante, I, 137, II, 93.

Elephant. — Naufrage de l'"Elephant". Relation du Voyage de Canada de l'année 1729. V, 370-394.

Estournel. — Vieux papiers. Suicide du Chevalier d'Estournel. IV, 178-180.

*Fauteux (Aegidius)*. — Pouchot. III, 190.

—Le R. P. Dupuy. III, 190.

Galifet. — Un frère du gouverneur des Trois-Rivières, Joseph de Galifet, compagnon de Ducasse. I, 86-87.

*Gauthier (Pierre)*. — Les LaRoque de Roquebrune en France et au Canada. IV, 330-341.

*Godbout (P. A. o. f. m.)*. — Angevins au Canada en avril 1636. II, 263.

*Gobillot (René)*. — L'Émigration Percheronne au Canada. (Conférence). III, 17-31.

*Grosourdy de Saint-Pierre (Marquis de)*. — Un Cousin Canadien en Normandie au XVIII<sup>e</sup> siècle. (Charles des Champs, sieur de Boishébert). II, 25-27.

*Herpin (Julien)*. — Les Provinces de France et la Nouvelle-France. Les Malouins colonisateurs du Canada. Les Acadiens déportés dans la région malouine. II, 181-186; 229-234; III, 111-118; 309-314.

*Hertel (R. de)*. — Michel d'Agneau d'Ouille et sa famille. IV, 218-229.

— Les Armes des Boucher de la Broquerie. I, 246-248.

[*Hertel de Rouville*]. — Généalogie de la famille Hertel, telle que transmise par l'hon. J. B. Melchior Hertel de Rouville. V, 156-169.

Houdin. — Michel Houdin. II, 286.

(*Incarnation*). — Lettre de Mère Marie de l'Incarnation à son fils dom Claude Martin, bénédictin, à Paris, (Québec, 6 nov. 1662). I, 254-256.

Irumberry de Salaberry. — Michel d'Irumberry de Salaberry. II, 237.

*Jalabert (Louis, s. j.)*. — Les Archives de la Compagnie de Jésus à l'Exposition. (Exposition Rétrospectives des Colonies Françaises Paris, 1929). IV, 131-139.

*Jamet (dom Albert)*. — Les écrits de Marie de l'Incarnation. III, 194-206.

*Jouve (frère Odoric-Marie)*. — Le frère Didace Pelletier franciscain. Documents dieppois. IV, 195-215.

La Tour. — Vieux documents. Acte de tutelle des enfants de Jacques de Saint-Etienne de la Tour, 1699. I, 212-216.

*Lauctot (Gustave)*. — Nouvelle-France et Canada. IV, 66-78.

— Les Cantiques des Acadiens. IV, 216-217.

*Lévis-Mirepoix (duc de)*. — A propos de la révolte des Métis. II, 147-148.

*Leymarie (A. Léo)*. — Pages d'Histoire. Inédits sur le Fondateur de Villemarie. I, 20-33.

—Pages d'Histoire. Inédit sur le Fondateur de Québec. I, 80-85.

—Quelques Associés de la Compagnie de Montréal. I, 113-123.

—Martine de Bertereau, baronne de Beausoleil. I, 280.

—Le Canada pendant la jeunesse de Louis XIII. I, 161-170.

—Claude d'Urre du Puy-Saint-Martin. Seigneur de Chaudebonne. I, 209-211.

—Le Fief Grosbois (1653-1854). I, 257-261.

—Louise de Chomedey et les Débuts de la Congrégation de N.-D. à Villemarie. II, 28-32.

—Courieu, assassin du comte d'Agrain. II, 237.

—Deux crimes à Neuville-sur-Vannes au XVII<sup>e</sup> siècle. Assassinat de François Bouvot et de Jacqueline de Chomedey. II, 164-169.

—Le Fondateur de Montréal. Paul de Chomedey. II, 207-211.

—Le surintendant Fouquet, Vice-Roi d'Amérique. III, 124.

—Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène — Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec. II, 67-78; 133-137. III, 39-56; 94-110; 162-182; 220-237; 279-308; 355-361. IV, 33-58; 110-123; 230-247; 282-292; 368-380. V, 92-96; 248-252.

—Robert Chevalier dit de Beauchêne, Capitaine de Flibustiers dans la Nouvelle-France (23 avril 1686 — 11 déc. 1731). V, 358-362.

—Table Annotée du Volume I de Nova Francia (1925-1926). Numéro spécial de Nova Francia.

—Table Annotée du Volume II de Nova Francia (1926-1927). Autre numéro spécial de Nova Francia.

*Lomier (Dr)*. — Les Provinces de France et la Nouvelle-France. Quelques Picards en Canada. I, 76-79; 124-131; 217-229; 273-278.

Louisbourg. — Vieux papiers. Relation du siège de Louisbourg. 1745. IV, 171-175.

Madeleine. — Les Iles de la Madeleine et les Madelinots. A propos d'un livre récent. II, 225-228.

Menou.—Vieux documents, Charles de Menou. III, 91-93.

*Meunier (Paul)*. — Les Du Chaffault. Notice historique. II, 202-206; 253-262; III, 70-81; 139-149; 209-219; 258-270.

(*Montcalm*). — Vieux papiers. Lettres du Marquis de Montcalm. IV, 181-182.

Montréal. — Origine du nom de Montréal. I, 231. II, 141; 188.

*Moras (C. B.)*. — Pierre Boucher d'après le "Journal des Jésuites" (1646-1666). I, 249-253.

—Les Provinces de France et la Nouvelle-France. Angevins au Canada en Avril 1636. I, 177.

*Pitollet (Camille)*. — Les Scandinaves et le Saint-Laurent. I, 187; 232.

(*Râles (le P. Sébastien)*). — Une relation inédite de la mort du P. Sébastien Racle, 1724. — Lettre circulaire du P. Râles massacré par les Anglois le 23 août 1724 en Canada. IV, 342-350.

*Rattier (Chanoine L.)*. — Discours prononcé en l'église de Notre-Dame de Mortagne-au-Perche, le 21 août 1927, III, 8-14.

Révolution. — La Révolution de 1837 et la France. I, 89. II, 142.

*Roquebrune (R. La Roque de)*. — Le Voyage d'un Canadien à Paris en 1785. (Louis de Salaberry). I, 15-19.

—Un grand diplomate canadien : l'abbé de la Corne. I, 106-112.

—Québec, Le Château Frontenac et le Château Saint-Louis. I, 180-185.

*Roquebrune (R. La Roque de)*. — Pierre Boucher écrivain. I, 243-245.

—Une Canadienne du XVIIIe siècle. Mademoiselle de Leigne. II, 57-66.

—M. William Grant, Homme d'Affaires. II, 123-132.

—Bigot et les Commandants des Postes. II, 173-176.

—Aymar de Clermont-Chatte, Gouverneur de Dieppe et Lieutenant général de la Nouvelle-France. II, 267-274.

—M. de Pontois et la Rébellion des Canadiens-Français en 1837-38. III, 238-249; 273-278; 362-371. IV, 3-32; 79-100; 293-310.

—Les Demoiselles de Thavenet. V, 86-91.

—Particules, surnoms, titres et armoiries. V, 363-369.

Sagard-Theodat. — Vieux documents. (Le Père Sagard-Théodat, à Paris, en 1638. I, 212-216.

*Sainte-Hélène*. — Lettres de Mère Marie Andrée Regnard Duplessis de Sainte-Hélène, voir A. Léo Leymarie.

Saint-Laurent. — La baronne de Saint-Laurent. I, 187.

Saint-Pierrais. — Acadiens et Saint-Pierrais. I, 34-36.

(*Saint-Vallier*). — Vieux documents. Mandement de Mgr de Saint-Vallier, 1719. I, 212-216.

*Sesmaisons (Pierre de)*. — Vieux documents. Raisons Qui Peuvent Induire Sa Sainteté A Permettre Aux Francois Qui Habitent La Nouvelle-France Despouser Des Filles Sauvages Quoy Que Non Baptisées Ny Mesmes Encores Beaucoup Instruictes A La Foy Chrestienne. IV, 143-145.

Société d'Histoire du Canada. — Actes de la Société d'Histoire du Canada. I, 1-8; 49-51; 97-98; 145-151; 193-199; 241-242. II, 1-2; 49-51; 97-98; 145-146; 193-201; 241-252. III, 1-7; 65-66; 129-130; 193; 257; 321-326. IV, 1-2; 65; 129; 193-194; 257-258; 321. V, 355-357.

Témoignage. — Un témoignage royal. (Copie d'une lettre du prétendant Charles Stuart au Colonel Grant of Blairfindy). I, 135.

*Terme (Jean)*. — Un drame en l'île d'Orléans en 1665. Jean Ferme tué par Jean Serreau, sieur de Saint-Aubin. II, 79-81.

*Tiersonnier (Philippe)*. — Un Bourbonnais au Canada. Nicolas Guillaud dit La Chaume. I, 178-179.

—Deux Bourbonnais au Canada. (Antoine Girouard, Pierre-Charles Vauvrille de Blasson). II, 39-45; 90-91; 139-140.

—Renaud d'Avène des Méloizes. III, 38.

—Jean Paumart, de Beauvais. Missionnaire au Canada. III, 82-83.

—A propos d'un Gouverneur général au Canada. (Armoiries de Denonville). III, 271-272.

*Tilly (Alfred de)*. — Famille du Chevalier de Montalbert. IV, 351-361.

*Tourneur-Aumont (J.)*. — L'Institut de Géographie Samuel Champlain à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers. II, 170-172.

—La Protestation de La Rochelle contre l'abandon du Canada (1761). II, 3-24.

*Uzureau (Chanoine F.)*. — Angevins au Canada en avril 1636. II, 39.

*Vitry (le Père)*. — Journal du Père Vitry de la Compagnie de Jésus, Faisant Fonctions d'Aumônier Des Troupes Destinées A La Guerre Contre Les Sauvages Tchikachas en 1738, 1739 et le Commencement de 1740. IV, 146-170.

Wolfe. — Deux grandes manifestations Anglo-Françaises en Angleterre. Foch — Wolfe. V, 129-141.

ANTOINE ROY

---

## LES DISPARUS

---

*L'abbé Maxime Hudon* — Né à Saint-Denis de la Bouteillerie le 19 décembre 1841, du mariage de Maxime Hudon et de Rosalie Lavoie. Ordonné prêtre le 11 juillet 1869, il fut professeur au collège Sainte-Anne de la Pocatière, vicaire à la Rivière-Ouelle, à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, puis à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, desservant à L'Ancienne-Lorette, curé de Saint-Narcisse de Beaurivage puis de Berthier-en-bas. Décédé à Berthier-en-bas le 6 octobre 1914. Auteur de *Sentiments et Souvenirs*, recueil de poésies publié en deux séries en 1907 sous le pseudonyme Firmin Paris. On trouvera une appréciation de cet ouvrage par Mgr Camille Roy, dans la *Nouvelle-France*, année 1908, p. 121.

JACQUES CARTIER, PAR CHARLES DE LA RONCIÈRE (Paris, 1931, LES GRANDES FIGURES COLONIALES, NO 2)

A une époque où tant de gens se mêlent de faire de l'histoire, sans l'avoir jamais apprise, on doit saluer avec gratitude l'apparition d'un livre tel que celui-ci. M. de la Roncière connaît son métier. C'est un dur et fatigant métier que celui d'historien. Combien s'en doutent !

M. de la Roncière sait choisir ses sujets. La personne de Jacques Cartier méritait l'attention que lui a prêtée l'historien de la marine française. Si le pilote malouin n'a pas découvert le golfe Saint-Laurent — Cabot, Verrazano, peut-être même, plus anciennement, les Normands du Groenland l'y avaient précédé — la priorité ne peut lui être contestée en ce qui concerne le fleuve lui-même, le fleuve Saint-Laurent, appelé aussi au XVI<sup>e</sup> siècle rivière de Canada. Le premier, il l'a remonté; le premier, il a reconnu les emplacements où devaient s'élever Québec et Montréal. Si les lieux n'ont pas retenu toute la nomenclature qu'il leur avait imposée, il reste tout de même, pour les siècles futurs, celui qui a baptisé le golfe et le fleuve Saint-Laurent, l'île d'Orléans, le Mont-Royal. Au nom du Roi Très Chrétien, il a pris possession des terres vacantes de l'Amérique du Nord (1534). Au nom du Roi, au nom du Christ. La croix de bois plantée par Cartier à Gaspé en 1534 est une date, une grande date dans l'histoire du continent américain. Les journaux nous ont annoncé qu'à l'instigation de l'honorable M. Rodolphe Lemieux, une basilique allait s'élever à l'endroit même où se dressa cette croix. Le livre de M. de la Roncière vient à son heure.

Magnifique sujet donc que la vie et les exploits de Jacques Cartier. Mais il présentait des difficultés. Elles n'ont pas arrêté M. de la Roncière. Difficultés réelles. Jacques Cartier est un grand nom: c'est surtout un nom pour nous. Il ne s'est guère préoccupé de nous renseigner sur son compte: et, pas plus que lui, ses contemporains n'y ont songé.

Pour retrouver les traces du hardi capitaine, quels sont nos guides? Ses relations de voyage. Maigres documents. Un peu plus que des journaux de navigation, guère plus que des

rapports de mer. Et encore devons-nous déplorer la perte presque totale de la troisième relation.

Qu'a fait M. de la Roncière? Ce que l'on fait en pareil cas. Il a replacé son héros dans son cadre. Les voyages de Cartier ne sont qu'un épisode dans l'histoire de la découverte de la terre. M. de la Roncière a remis ce chapitre à sa place. Il a expliqué le pilote malouin par ses prédécesseurs, par ceux qui ont vécu de son temps, par ceux qui l'ont suivi. Les passages obscurs, il les a éclairés à la lumière d'autres témoignages. Ne pouvant reconstituer exactement le détail des événements, il nous a dit comment les choses ont dû se passer, de la manière la plus vraisemblable avec le maximum de probabilités.

Pareil procédé a souvent été employé, mais il n'est pas à la portée de tout le monde d'en faire un bon usage. Cette recette exige beaucoup de sciences et non moins de discernement dans l'emploi des matériaux, un tact infini. Avec M. de la Roncière, nous pouvons avoir confiance. Il prend son bien, ce dont il a besoin, là où il le trouve, mais il ne le prend qu'à bon escient.

Ainsi " étoffée " la carrière du découvreur, loin de se voir diminuée, se déploie au contraire dans toute son ampleur, dans toute sa splendeur. C'est une grande page de l'histoire de France. En 1541, François Ier réclamera, dans les terres neuves, sa part de l'héritage d'Adam. Mais il n'avait pas attendu de le dire pour le faire. Dès 1523, Giovanni Verrazano avait tenté de franchir le passage du Nord-Est. Le Roi, mais aussi les Lyonnais l'y avaient envoyé. Oui, des Lyonnais intéressés dans le commerce des soieries et qui se souciaient de se mettre en rapports directs avec les pays producteurs de l'Extrême-Orient. Les traditions commerciales, comme les autres, datent parfois de loin.

En 1534, lorsque Jacques Cartier s'embarque pour son premier voyage de découverte, c'est le Roi, c'est François Ier qui lui confie la mission de reprendre un autre projet de Verrazano: la recherche du passage du Nord-Ouest. Parti le 20 avril 1534, Cartier revint le 5 septembre de la même année. Il n'avait pas découvert le passage du Nord-Ouest et pas davantage de mines d'or. C'était cependant une des raisons

pour lesquelles le Roi l'avait lancé à l'aventure, en direction de l'Amérique.

“ Le bilan de l'expédition se résumait en trois points: exploration du détroit de Belle-Isle, reconnaissance des îles du golfe du Saint-Laurent, découverte de l'hospitalière côte de Gaspé. ” (p. 63)

Le 19 mai 1535, Cartier remettait à la voile. Le 16 juillet 1536, il rentrait à Saint-Malo. Cette fois, il avait pénétré à l'intérieur des terres: il avait remonté le Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga, la bourgade indienne qu'a remplacée Montréal. La prise de possession de la Nouvelle-France, il l'avait affirmée, en y construisant un fort, le fort Sainte-Croix, dans un hâvre de la rivière Saint-Charles; il y avait hiverné.

En 1541, Cartier fera un troisième voyage au Canada, toujours par ordre du Roi. Il s'agissait maintenant de compléter ce qu'on avait commencé, d'occuper les nouvelles terres annexées au royaume en y établissant des Français. Louable tentative. Malheureusement, — il en a souvent été ainsi — des conflits d'autorité paralysèrent cet effort de colonisation et contribuèrent à son avortement. En 1540, Cartier avait été nommé “ capitaine général et maître pilote ” de l'expédition du Canada. L'année suivante, on le subordonne à un grand seigneur, à un courtisan, M. de Roberval, nommé “ lieutenant-général, chef, ducteur et capitaine de l'entreprise. ” Cartier appareilla le premier, le 23 mai 1541. A quatre lieues en amont de Sainte-Croix, sur la rivière du Cap Rouge, il jeta les fondements de Charlesbourg-Royal: “ c'est ainsi que du nom d'un prince du sang fut baptisée la nouvelle petite capitale ”. Après quoi, il partit en exploration. Hochelaga dépassé, il s'avança jusqu'aux rapides de la Chine. Il n'alla pas plus loin et de là revint à Charlesbourg-Royal. Que se passa-t-il ensuite ? Nous ne le savons guère, la suite de la relation ne s'étant pas retrouvée. M. Emmanuel de Cathelineau a du moins établi que le retour de Cartier à Saint-Malo s'était effectué plus tôt qu'on ne pensait. Le 7 septembre 1542, il y était, et probablement depuis quelques jours (1).

(1) E. de Cathelineau, *Quel jour Cartier rentra-t-il de son troisième voyage ?*, dans *Nova Francia*, vol. V, 1930, p. 97-99.

Quant à Roberval, vice-roi de Canada et duc de Norembègue (1), il quitta la Rochelle le 16 avri 1542. Mais il vo-guait au devant d'un échec. Lorsqu'en 1543, on se décida à rapatrier les premiers colons de la Nouvelle-France, les malheureux mouraient de faim et de maladie.

Telle est, esquissée, en ses grandes lignes, l'oeuvre canadienne de Jacques Cartier. Tels sont ses titres de gloire. M. de la Roncière n'a pas voulu les lui contester. Il s'est refusé à soulever la question Jacques Cartier. Car il y a une question Jacques Cartier comme il y a une question Shakespeare. A en croire certains, ce Cartier n'aurait été qu'un prête-nom, un simple pilote au service des véritables instigateurs de la découverte, des chefs réels des expéditions: Olivier du Breil et Claude de Pontbriant (2). Pourquoi mettre du mystère partout, en mettre là où il n'y en a pas?

Pilote, certes, Cartier le fut. C'était son métier. Mais qu'on ne se méprenne pas sur le sens des mots. En un temps où, pas plus pour le grade de capitaine au long cours que pour celui de capitaine dans la marine royale, n'existaient d'examens, le titre de pilote se présentait comme un certificat de capacité. En état de conduire vaisseaux et navires, le pilote pouvait aussi les commander. Et de fait, le pilote Cartier a été capitaine, dans l'acception très étendue que l'on donnait à ce terme au XVI<sup>e</sup> siècle. En 1534, les lettres de l'amiral Chabot l'appellent "cappitaine et pillote" et lui attribuent la "superintendance" de l'expédition projetée, c'est-à-dire du second voyage, celui où il n'aurait été qu'un officier subalterne de Claude de Pontbriant. En souvenir de quoi, Cartier s'intitulait encore en 1539 "cappitaine pour le Roy... pour découvrir lesdites terres" du Canada.

Les Français — et les Canadiens — d'autrefois ne s'y sont pas trompés. Dans ses *Raretez des Indes* (3), Grandville-Fondville, au dessous d'un portrait, passablement fantaisiste du découvreur, a mis cette notice: "Jacques Quartier, matelot [oui, matelot] de Saint-Malo, qui furent envoyés

(1) Généalogie de la maison de la Roque, par G. A. de la Roque (Arch. de Québec).

(2) Conte-Amiral Loyseau, *Origines du Canada, François 1<sup>er</sup>, fondateur du Canada et ses premiers lieutenants*. Paris, 1930. Voir sur ce livre un excellent article — réfutation très documentée — de M. E. de Cathelineau dans *Nova Francia*, vol. V, 1930, p. 126-128.

(3) Par le baron Marc de Villiers. Paris, 1930, p. 68.

(sic) en Nouvelle-France par . . . François Ier . . . qui le fit chef d'escadre pour aller découvrir la situation du fleuve de Saint-Laurans et de la Nouvelle-France ”.

Un compte-rendu d'explorations, un exposé de notions cartographiques, un chapitre d'histoire coloniale, le livre de M. de la Roncière est un peu tout cela. Mais tout cela est bien austère. S'en douterait-on à lire les nombreuses rubriques dont il a jalonné son texte? “ les îles fantastiques de la mer Ténébreuse . . . le secret de Terre-Neuve . . . l'énigme des sauvages porte-croix de la Gaspésie . . . Jacques Cartier thaumaturge . . . le mystère du royaume de Saguenay . . . la première lettre française datée d'Amérique, etc. ” Tout cela est passionnant, et tout cela est vrai, rigoureusement vrai.

Car M. de la Roncière excelle à tirer d'un sujet quelconque tous les éléments d'intérêt qu'il peut fournir. Les anecdotes abondent dans son ouvrage; certaines, très curieuses. Il y en a qui amusent; d'autres font réfléchir. Il ne nous déplaît pas de savoir qu'en 1541, un Pierre du Plessis-Savonnières, grand-oncle de l'impératrice Joséphine, avait été enrôlé par Roberval pour venir coloniser le Canada. Nous apprenons sans ennui, avec une pointe de surprise, qu'en 1505, en 1539, des sauvages ramenés de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud, ont fait souche tant en Bretagne qu'en Normandie. Mais cette entrevue de Rabelais et du pilote malouin à laquelle fait allusion M. de la Roncière, à quels essors de l'imagination et de la pensée n'ouvre-t-elle pas la porte?

Le volume se termine par un éloquent parallèle entre Jean Ango, le célèbre vicomte de Dieppe, et Jacques Cartier. Citons les derniers mots de M. de la Roncière qui forment la conclusion de son ouvrage: “ Avec une intelligence supérieure, des ressources énormes, la compréhension la plus nette de la révolution économique opérée par la découverte de l'Amérique, l'armateur normand fonda sur le sable et ne laissa rien après lui que des dettes. Au lieu que l'humble pilote breton, malgré ses faibles moyens d'action, nous dotait virtuellement d'un continent, parce qu'il léguait aux siens l'exemple de sa ténacité et, cette chose sacrée en Bretagne: la tradition ” (p. 236).

Belle chose en vérité qu'un beau livre d'histoire!

CLAUDE DE BONNAULT

LES TRIBUNAUX ET LES OFFICIERS DE JUSTICE  
DE MONTREAL SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

(Suite)

*Greffiers des conseils de guerre*

Certains procès de soldats accusés de désertion ou d'autres offenses furent jugés par des conseils de guerre et, dans ces cas, l'on nomma des greffiers spéciaux.

Charles-René Gaudron de Chevremont, 1735.

Danré de Blanzv, 1742, 1751.

Étienne Muller, sergent, remplace M. Danré de Blanzv en 1751 et 1754.

Pierre Guerry, sergent, en 1751 et 1752.

J.-B. Campeau, 1752.

Claude Fabre dit Lalancette, sergent, 1755.

*Huissiers royaux*

Bien que l'édit de création du tribunal royal porte qu'il n'y aura que quatre huissiers à Montréal, le juge Juchereau, le 17 novembre 1693, semble avoir prié au moins cinq anciens huissiers du bailliage d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce que le Conseil supérieur eut fait son choix, ce qui arriva au mois de mars 1694.

A cette date, quatre furent confirmés dans leurs charges; cependant, à partir de 1696, le nombre de ces officiers paraît avoir été augmenté parce que l'on permit à des huissiers de juridictions voisines de pratiquer à Montréal; parce que des notaires ou autres personnes furent autorisés à instruire comme huissiers dans certaines seigneuries ou régions et aussi, à partir de 1703, parce qu'on trouve presque toujours, à Montréal, au moins un huissier du Conseil supérieur qui y réside.

Ainsi que le remarque l'honorable Désiré Girouard: " Les huissiers, à cette époque, avaient un autre rôle qu'aujourd'hui; ils faisaient les décrets et, en cela, remplissaient les fonctions de shérifs; ils faisaient également les sommations des tribunaux que font aujourd'hui, les greffiers. En-

fin, ils faisaient les protêts que font, aujourd'hui, les notaires et, aussi les significations des pièces de procédures.”

1—Pierre Cabazié, déjà mentionné dans la précédente liste. Appelé en 1693; confirmé dans sa charge le 5 mars 1694 (Reg. des aud. p. 67). Pratique jusqu'à sa mort en 1715. Voir la liste des notaires.

2—Jean Quesneville. Mentionné dans la liste précédente. Appelé en 1693, confirmé dans sa charge, en mars 1694. (Reg. des aud. p. 68) Pratique jusqu'à son décès, 23 août 1701.

3—François Lory. Mentionné dans la liste précédente. Recommandé en 1693. Confirmé dans sa charge en mars 1694. (Reg. des aud. p. 67) Pratique jusqu'en 1701.

4.—Georges Pruneau. Mentionné dans la liste précédente. Appelé en 1693. Le 10 septembre 1694, il reçoit une commission de “sergent royal juré, priseur et vendeur de biens” (Reg. du 17 septembre). Pratique jusqu'en 1705.

5—Jean Petit. Mentionné dans la liste précédente. Recommandé en 1693. Ne semble commencer à pratiquer que de 1702 à 1719. Il demeure angle des rues Saint-François et Capitale.

6—Daniel Normandin, huissier royal, résidant à Champlain. Fait une couple d'exploits, au mois d'août 1696, puis ne paraît qu'en 1715, 1717 et 1718. Il résida temporairement à Montréal, chez M. Saintonge, rue Saint-Joseph. Voir aussi la liste des notaires.

7—Michel Moreau. Mentionné dans la liste précédente. Pratique à Boucherville, en 1698.

8.—Antoine Hatanville. Mentionné dans la liste précédente. Recommence à pratiquer de 1699 à 1705.

9—Jean Meschin demande son installation le 26 septembre 1702. Pratique jusqu'en 1711. Plus tard, nous constatons qu'il est huissier à Québec.

10—Jacques Bourdon. Mentionné dans la liste précédente immatriculé à Montréal et résidant à Boucherville. Il fait enregistrer sa commission le 26 août 1702 et il est installé le 19 octobre suivant (Reg. des aud. p. 118).

11—Jean Leroux. Ne figure que dans une pièce du 23 février 1704.

12—Jean-Baptiste Pottier. Huissier royal dans toute l'étendue de la Nouvelle-France, immatriculé en toutes les juridictions, résidant ordinairement aux Trois-Rivières. A Montréal, sa commission en date du 17 octobre 1703 fut enregistrée le 15 mars 1704. (Reg. des aud. p. 407).

13—Nicolas Senet, pratique de 1706 à 1718. Voir la liste des notaires.

14—Abel Michon, le 14 janvier 1707, présente une requête pour être admis à pratiquer comme notaire huissier dans les seigneuries de Verchères, Contrecoeur, Saint-Ours, Sorel, etc. Voir la liste des notaires.

15—Antoine Puyperoux de la Fosse, demande son installation comme huissier le 22 juillet 1715. Le 13 juillet 1722, il est pourvu d'une commission d'huissier audiencier. Il pratique à Montréal jusqu'en 1725. Par la suite, on constate qu'il fait encore des exploits et qu'il réside à la "Côte du che-nail du nord". Voir la liste des notaires.

16—Antoine Perrin, 1719-1738. Soldat. Reçut sa commission, le 17 août 1719. Il résida rue Saint-Joseph, rue Saint-François et rue Notre-Dame.

17—André Dorien, 1720-1729.

18—Nicolas Thibault, 1720-1725. Cet huissier demeura à Lachenaye et à Mascouche. Commissionné le 29 juin, il se présente au tribunal le 10 juillet 1720.

19—Claude Dudevour, 1722-1734. Il reçut commission le 29 juillet 1722 et se présenta au tribunal le 11 septembre. On constate qu'il demeura rue Notre-Dame et rue Saint-Jean.

20—Antoine Girouard, soldat de la compagnie de M. de la Tour est témoin dans un procès le 25 mars 1722. Le 26 avril 1723, il reçoit sa commission d'huissier et demande au tribunal de l'installer, le 25 mai suivant. Après 1735, il n'apparaît plus devant le tribunal que comme procureur-postulant. Sépulture à Montréal le 5 juin 1767.

21—Nicolas Marchand 1727-1735. D'abord tailleur d'habits (1722) il semble commencer à exercer la charge d'huissier au mois de septembre 1727.

22—Jean-Baptiste Decoste. Fils d'un major. 1731-1759. Decoste était brigadier des gardes au Domaine d'occident à Montréal, lorsqu'il reçut, le 22 novembre 1731, sa commission d'huissier. Il la présente au tribunal le 30 décembre 1731.

A partir de 1733, il devint huissier audiencier et conserva ce poste jusqu'à la conquête. Résida rue Notre-Dame et rue Saint-Vincent.

23—Joseph Saulquin dit Saint-Joseph, 1732-1760. Présente sa commission signée par Gilles Hocquart le 28 juillet 1732 et il est agréé le 14 novembre. Domicilié rue Saint-Jean. On le nomme parfois Saint-Joseph, tout court.

24—François Moreau, 1735-1737. Résidait à la Rivière des Prairies.

25—Cyr de Monmerqué, sieur Dubreuil, 1735-1760. Demeura à Varennes puis à Dorvilliers. Il signe parfois Dubreuil, mais le plus souvent Monmerqué. Ce praticien fut également et à plusieurs reprises procureur-postulant entre 1726 et 1760. Voir la liste des notaires.

26—François Comparet, 1736-1755. Demeurait à la Pointe-aux-Trembles. Voir la liste des notaires.

27—Amable Brugière, 1736-1755. Reçut sa commission le 3 septembre 1736 et se présenta devant le tribunal le 28 des mêmes mois et an. Résida à Boucherville et à Montréal.

28—Artus-Laurent Guignard, 1738-1744. Caporal. Procureur-postulant, dès 1734, le 11 février 1738, il présente au tribunal, une commission l'autorisant à succéder au défunt huissier, F. Moreau. Il demeura rues Notre-Dame, Saint-Joseph et Saint-Vincent.

29—Charles-Georges de Rey, 1739. Il demande au tribunal, le 25 mai 1739, à remplacer feu Antoine Perrin et disparaît à la fin de la même année.

30—Charles Davaine, 1740-1751. Il obtient la succession de M. de Rey le 11 janvier 1740 et démissionne onze ans plus tard.

31—Jacques Olivier, 1740-1759. Le 9 mars 1740, il établit qu'il a obtenu commission pour exercer dans l'île Jésus, Repentigny, Lachesnaye, Rivière des Prairies et la paroisse de Terrebonne.

32—Jean-Baptiste Guyart, 1741-1745. Il présenta sa requête pour être admis huissier, le 20 février 1741. En 1745, il se trouva impliqué avec Eynard dans une affaire de destruction d'un dossier et sa carrière finit là. Voir le nom Eynard dans la liste des procureurs.

33—Nicolas-François Robert, 1746-1760. Demeura rue Notre-Dame et rue Saint-Sacrement.

34—François Quenet, 1750-1755. Il s'établit dans l'île Jésus, puis à Montréal et retourne dans l'île Jésus. A Montréal, il eut son domicile, rues Notre-Dame et Saint-Pierre.

35—Pierre Hastier dit Desnoyers, 1751-1753. Le 23 juillet 1751, il reçut sa commission pour remplacer C. Davaine, démissionnaire, et présenta sa requête au tribunal le 10 août.

36—Ferdinand-Joseph Le Brun, 1752-1757. Il exerça à Boucherville puis à Varennes.

37—Jean-Christophe Decoste, fils de Jean-Baptiste 1753-1760. Présente sa requête pour être installé le 10 mars 1753. Il signe, quelques fois, C. Decoste ou Letencourt, mais le plus souvent: Decoste fils.

38—Claude Houlier, 1755-1760. Obtient sa commission le 17 avril 1755 et présente sa requête le 22 du même mois. Demeurait rue Notre-Dame. On le nomme aussi Le Houlier.

39—Barthélemy-Joseph Richard, 1755. Notaire de la région de Québec de 1751 à 1769, il fit quelques exploits comme huissier à Montréal en 1755. Son greffe est à Kamouraska.

40—Etienne Miquel, 1755-1760. Résida rue Saint-Paul et rue Saint-François. Dans le *Bulletin* de 1926, p. 91, nous signalons ses activités comme pseudo-notaire.

E.-Z. MASSICOTTE

(A suivre)

---

## LES DISPARUS

*L'abbé Adam-Charles-Gustave Desmazures* — Né à Nogent-sur-Seine, en France, le 15 janvier 1818. Entré dans la Compagnie de Saint-Sulpice le 15 octobre 1844, il fut ordonné prêtre le 23 décembre 1848. C'est en 1851 qu'il passa au Canada. Il fut employé aux paroisses Saint-Jacques et Notre-Dame de Montréal. Décédé à Montréal le 29 septembre 1891. Auteur d'une *Vie de M. Faillon*, et d'une *Histoire du chevalier d'Iberville*.